



DOCUMENT DE RECHERCHE

EPEE

CENTRE D'ETUDES DES POLITIQUES ECONOMIQUES DE L'UNIVERSITE D'EVRY

**DEPLOIEMENT DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS
L'EMPLOI ET STRUCTURES DES MARCHES DU TRAVAIL
LOCAUX : ELEMENTS D'ANALYSE SUR DONNEES
DEPARTEMENTALES EN 2009**

Olivier Baguelin

11-08

www.univ-evry.fr/EPEE

Université d'Evry Val d'Essonne, 4 bd. F. Mitterrand, 91025 Evry CEDEX

**DEPLOIEMENT DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI ET STRUCTURES DES
MARCHES DU TRAVAIL LOCAUX : ELEMENTS D'ANALYSE SUR DONNEES DEPARTEMENTALES
EN 2009**

Olivier Baguelin*

Octobre 2011

Résumé *Cet article décrit et analyse le déploiement territorial du Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) au cours de l'année 2009 en réponse à la crise. Dispositif emblématique de la politique nationale de l'emploi, le CAE est l'objet d'un pilotage très centralisé recherchant une action rapide et massive sur la comptabilité du chômage. Cette logique uniformisante se heurte à la diversité structurelle des marchés du travail locaux, telle que la révèlent les données 2008 du Recensement de la population. L'analyse fait en effet apparaître de fortes disparités départementales dans le rythme de déploiement du dispositif. Ces disparités tiennent pour partie au positionnement des marchés du travail locaux le long de quatre axes : un axe urbain-rural, un axe « salariat agricole »-« tertiaire de proximité », un axe participation-repli et un axe « employées fixées »-« multipolaire ». Elles tiennent également au pilotage du dispositif et à son appropriation par les exécutifs locaux.*

Mots-clés *Contrats aidés, politique conjoncturelle, marchés locaux du travail.*

Classification JEL *J21, J45, J48.*

L'objet du Service public de l'emploi (SPE) est de favoriser l'appariement entre offre et demande de travail, notamment en soutenant l'activité de prospection d'emploi des chômeurs. Dans un contexte de chômage de masse à faible rotation, il est apparu nécessaire d'aller au-delà. L'une des options en ce sens consiste à subventionner certains appariements, jugés utiles, qui n'auraient pas lieu en l'absence d'une intervention publique ; c'est le principe des contrats aidés. Ces appariements concernent idéalement des segments précis du marché du travail : chômeurs connaissant des difficultés d'accès à l'emploi, du côté de l'offre de travail ; structures à faible capacité de financement du côté de la demande. En contrepartie, les employeurs subventionnés sont priés de proposer aux personnes embauchées un accompagnement favorable à leur insertion professionnelle ultérieure. Dans le secteur non-marchand, le dispositif doit cibler des structures productrices de services collectifs (présumés sous abondés par le marché) : le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est le support privilégié de ce type d'action¹. Il s'agit en termes budgétaires du principal outil de la politique nationale de l'emploi (hors allègements de charges). Cette façon de présenter le dispositif suggère une action structurelle ; en pratique, le CAE est largement mobilisé dans une optique conjoncturelle.

* Olivier Baguelin, Centre d'étude des politiques économiques de l'université d'Evry Val d'Essonne (EPEE). Adresse postale : Bâtiment Ile-de-France, 4, boulevard François Mitterrand, 91025 Evry Cedex. Mél : olivier.baguelin@univ-evry.fr. Tél : 01 69 47 70 69. L'auteur remercie les participants au colloque *Territoires, Emploi et Politiques Publiques* et en particulier B. Gomel. Il remercie également M.-O. Lebeaux.

¹ Le dispositif succède en 2005 au Contrat emploi solidarité (CES) / contrat emploi consolidé (CEC) et mute, début 2010, en Contrat unique d'insertion – CAE.

Depuis son lancement en 2005, le CAE a représenté en moyenne 40 000 embauches par trimestre mais la tendance s'est orientée à la baisse dès 2006 (Figure 1) : au deuxième trimestre 2008, le CAE ne donnait plus lieu qu'à environ 20 000 embauches trimestrielles. La récession a depuis inversé la tendance et 2009 a marqué une vigoureuse remobilisation. Le dispositif a été le pilier de la réponse de la politique nationale de l'emploi à la crise. Cette modalité d'utilisation du CAE relève moins d'un objectif d'aide à l'insertion professionnelle que d'un souci keynésien de distribuer du revenu à une population mal couverte par d'autres dispositifs, cela tout en limitant la progression de la demande d'emploi. Contrairement à d'autres types d'intervention conjoncturelle de soutien au revenu (telle que l'amélioration de l'indemnisation chômage), ce type d'action indirecte n'a cependant rien d'instantanée. Cela a été net lors de la dernière crise. Le déploiement du CAE n'a pas été aussi rapide que pouvait le laisser présager l'ampleur du choc conjoncturel : au 1^{er} trimestre 2009, les embauches en CAE étaient à peine supérieures à celles du 4^{ème} trimestre 2007 (Figure 1). Les objectifs 2009 de création d'emploi en CAE n'ont été atteints qu'au prix de l'activisme du SPE et de taux de subventionnement considérablement accrus. Comment, alors que le nombre de chômeurs BIT augmentait de 500 000 personnes, interpréter les difficultés d'une action relevant, pour nombre d'observateurs, d'une création directe d'emploi ?

La réponse explorée ici invoque un hiatus entre le caractère centralisé et uniformisant de la politique nationale de l'emploi et la diversité structurelle des marchés du travail locaux. On se propose de décrire et d'analyser le déploiement territorial du CAE au cours de l'année 2009 en réponse à la crise.

L'analyse porte sur les disparités départementales de création d'emploi en CAE sur les huit premiers mois de 2009. On recherche les caractéristiques des marchés du travail locaux ayant joué en faveur ou en défaveur du déploiement du dispositif. Le niveau départemental retenu correspond à l'échelon le plus fin de déclinaison de l'objectif national d'embauches en CAE. L'analyse proposée présente en effet la particularité d'être menée en contrôlant des paramètres de pilotage administratif du dispositif.

Cette démarche a un double intérêt. Elle permet d'abord de mieux comprendre la portée et les limites de l'aide à l'emploi non marchand dans le cadre d'une action contra-cyclique de masse décidée au niveau national. En ce sens, deux conclusions opérationnelles méritent d'être soulignées. Première conclusion : l'information statistique de suivi administratif du chômage (demandes et offres d'emploi enregistrés par Pôle emploi), qui joue un rôle clé dans le pilotage du dispositif, n'est pas nécessairement la plus pertinente en termes de diagnostic des besoins locaux. Seconde conclusion opérationnelle : face aux difficultés de déploiement du dispositif, à budget identique, mieux vaut privilégier des CAE plus longs à taux de subventionnement donné que d'en rester à des contrats courts fortement subventionnés.

Elle constitue ensuite une contribution d'ordre positif à l'analyse du fonctionnement du marché du travail en France. Les réponses variées de marchés locaux du travail à une même action (création massive d'emploi non marchand à destination d'un segment précis de chômeurs) témoignent de la diversité des problématiques. Les départements dominés par d'importants pôles urbains concentrent certes l'essentiel des DEFM mais ceux-ci sont moins souvent aux extrémités juniors ou seniors du cycle d'activité et plus souvent diplômés que dans les départements ruraux ; ils recherchent plus

souvent des postes de professions intermédiaires et sont moins prompts à accepter un emploi à temps partiel rémunéré au Smic. Le secteur non marchand est en outre plus solide dans les départements urbains et vraisemblablement moins enclin à se satisfaire d'une main d'œuvre non qualifiée en échange d'un subventionnement. Au-delà du clivage urbain/rural, l'analyse suggère des effets de concurrence entre l'emploi précaire des services non marchands et celui des services marchand de proximité : là où le second est fort, notamment sous forme d'emploi intérimaire, le premier est moins attractif. A l'inverse, des effets de complémentarités peuvent intervenir qui facilitent le placement en CAE, par exemple pour les aides familiales ou les salariés saisonniers qui recherchent localement des compléments de revenu. Le CAE crée de l'emploi local accessible à une main d'œuvre « fixée », essentiellement féminine ayant charge de famille ; il est d'abord un instrument de lutte contre le repli du marché du travail d'une main d'œuvre spécifique.

Tous ces aspects, dont l'analyse suggère l'importance pour le déploiement du CAE, ont en commun d'être difficilement perceptibles si l'on s'en tient aux catégories du suivi statistique de la demande et de l'offre d'emploi. A cet égard, on montre qu'un moyen de détecter les zones « absorbantes » (où le dispositif est absorbé) consiste à s'appuyer sur la répartition des conseillers de Missions locales dont l'action est fortement territorialisée. Cet enjeu de territorialisation de la politique de l'emploi apparaît également dans un dernier résultat : en 2009, le déploiement du CAE a été fortement facilité lorsque l'exécutif départemental avait la même couleur politique que l'exécutif national. Cela suggère l'importance des relais politiques locaux et l'opportunité, y compris dans le cadre d'une réponse conjoncturelle, d'une concertation Etat-régions-départements en matière de politique de l'emploi.

Le présent article comporte trois parties. La première section est consacrée à la présentation des enjeux de l'analyse et à une revue de la littérature mobilisable. La deuxième section fournit les éléments de cadrage indispensables à l'exercice réalisé en troisième section qui rassemble les résultats obtenus quant à la création d'emploi en CAE sur des marchés locaux du travail différenciés.

1. Enjeux et littérature

L'idée est ici de documenter le rôle de la diversité structurelle des marchés du travail locaux dans le déploiement de la politique nationale de l'emploi. Cela situe la présente étude à la confluence de deux littératures : l'évaluation de la politique de l'emploi sur données territoriales ; l'analyse des disparités territoriales d'accès à l'emploi.

1.1. La création d'emploi subventionné dans le secteur non marchand sur les marchés du travail locaux

Les travaux menés en 2002 dans le cadre du rapport Robineau, vaste travail d'évaluation de la politique d'aide à l'emploi dans le secteur non marchand, sont particulièrement utiles. Le rapport Robineau (2002) propose une classification statistique² de 348 zones d'emploi (ZE) selon la mobilisation des contrats aidés du secteur non marchand, à partir de données de gestion exhaustives pour l'année 2000. La classification fait intervenir 9 variables : le nombre de personnes en emploi aidé

² Principe : minimisation de l'inertie intra-classe / maximisation de l'inertie inter-classe.

par demandeur d'emploi (DE) ; leur répartition par âge, par niveau de formation, et par sexe ; la part de contrats aidés (CA) standard (respectivement de contrats Emploi-Jeune, CEJ) conclus avec des associations ; la part de CA standard (respectivement de CEJ) conclus avec des collectivités territoriales ; la part de CA standard dans l'ensemble des CA (standard + EJ).

Tableau 1 – Classification des zones d'emploi selon la mobilisation des contrats aidés du secteur non marchand en 2000, Robineau (2002)

Classe*		Caractéristiques
19%	Régions urbaines (Ile-de-France et Rhône-Alpes)	Dynamisme économique et coût de la vie élevés : très faible recours aux CA standard / succès des EJ d'où des bénéficiaires jeunes et de niveaux de formation supérieurs à la moyenne. Communes particulièrement peu représentées parmi les employeurs (refus des CA standard par les grandes communes).
6%	Littoral nord-atlantique urbain	Faible recours aux aides à l'emploi non marchand (des CA standard comme des EJ). Associations particulièrement bien représentées parmi les employeurs en CEJ.
14%	Capitales régionales	Public moins vieux et plus masculin que la moyenne. Associations particulièrement bien représentées parmi les employeurs (CA standard ou CEJ).
8%	Littoral sud urbain (Aquitaine et Paca)	Public particulièrement féminin. Communes particulièrement représentées parmi les employeurs en CA standard.
15%	Classe représentative de l'échelle nationale	
8%	Sud diagonale rurale	Fort recours aux aides à l'emploi non marchand (CA standard comme CEJ). Public proche de la moyenne nationale.
8%	(2/3)-Nord diagonale rurale (Contour IdF)	Fort recours aux aides à l'emploi non marchand (CA standard comme CEJ)... pour un public d'un niveau de formation particulièrement faible.
9%	Nord diagonale rurale	Fort recours aux CA standard (mais non aux CEJ)... pour un public d'un niveau de formation particulièrement faible.
13%	Centre diagonale rurale	Faible recours aux aides à l'emploi non marchand (résultant d'un tissu d'employeurs non marchands peu développé)... pour un public plutôt âgé et d'un niveau de formation très faible. Associations particulièrement mal représentées parmi les employeurs.

Source : Robineau (2002, Chp. 9, p. 360). * Les désignations retenues nous sont propres.

La classification obtenue (Tableau 1) fait d'abord apparaître une opposition entre ZE « urbaines dynamiques » et ZE « rurales non marchand », un motif présent sur l'ensemble du territoire national. Le second axe fait intervenir des spécificités régionales ou interrégionales opposant par exemple le couple Aquitaine-Paca à l'Ile-de-France ou les régions Midi-Pyrénées et Centre. Le Rapport souligne une forte dispersion dans le recours aux CA standard (de 4 pour cent DE dans la ZE de Créteil à 24 pour celle de Flandre/Lys). Une interprétation pointée des priorités de pilotage locale du dispositif différenciées mais n'exclue pas l'intervention de facteurs plus structurels : structure de l'emploi, niveau de formation de la population, clivage grandes villes / villes moyennes, etc. L'étude proposée ci-après approfondie cette piste d'interprétation sur données départementales.

1.2. La durée du chômage sur les marchés du travail locaux

Par delà la question de la politique de l'emploi, la présente étude est une contribution à l'analyse de la diversité structurelle des marchés du travail locaux. Outre le grand nombre de publications de l'Insee consacrées à cette question (largement sollicitées ci-après), l'analyse proposée ici peut utilement être

rapprochée de celles de Blanc et Hild (2008) d'une part, de Duguet *et alii* (2008) d'autre part, qui étudient les disparités territoriales de durée de chômage.

Blanc et Hild (2008) propose une analyse territoriale du stock de chômeurs (taux de chômage) et du flux de sortants de la liste des demandeurs d'emploi à partir de données de ZE. Elle permet de contraster quatre configurations (Tableau 2).

Tableau 2 – Quatre configurations illustrées de marchés du travail locaux

		Durée moyenne d'inscription sur la liste des DE, 2004	
		Courte	Longue
Taux de chômage, 2004	Bas	(1) Rhône-Alpes et frontière Suisse-Luxembourg ; Massif central sud ; Est Ile-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Orne et Basse-Normandie sud	(4) Beauce ; Limousin
	Haut	(3) Littoral Loire-Atlantique ; Ardèche sud ; Pyrénées orientales	(2) Nord frontière Belgique ; Sud méditerranéen

Source : Blanc et Hild (2008), adapté par l'auteur.

Les configurations (1) et (2) sont les plus fréquentes. La configuration (1) renvoie à des ZE à forte spécialisation sectorielle, où la part de DE non diplômés est faible et le marché du travail en tension ; le recours à des formes d'emploi flexibles y est élevé. La configuration (2) correspond à des marchés du travail à basse tension mais pour des raisons différentes : l'espace Nord-frontière belge présente une forte part de DE sans diplôme et peu de créations d'emploi ; l'espace Sud méditerranéen présente une offre de travail dynamique (due à un flux important d'actifs entrants) mais une inadéquation entre qualifications offertes et demandées. La configuration (3) concerne des zones touristiques : secteur Hôtels-cafés-restaurants particulièrement fort, emploi saisonnier et flux important d'actifs entrants. Enfin, la configuration (4) correspond à des ZE à basse densité économique (éloignées des métropoles) relativement spécialisées, plus industrialisées que la moyenne, avec une faible activité tertiaire et une part de l'emploi public élevée.

Duguet *et alii* (2008) analyse à l'échelle de la commune sur la période 2001-2003 les disparités d'accès à l'emploi de deux populations : celle des allocataires du RMI ; celle des DE. Concernant ces derniers, de larges espaces présentent des durées moyennes d'inscription sur la liste des DE uniformément basses : Est du Rhône-Alpes et de la région Paca ; Ile-et-Vilaine Est, Mayenne, Sarthe, Sud Basse-Normandie ; Façade Atlantique ; Massif Central. D'autres des durées moyennes uniformément élevées : frontière belge, Picardie et grande couronne parisienne ; agglomération parisienne ; Haute-Normandie Calvados ; façade méditerranéenne entre Narbonne et Marseille ; Sud Gironde et Landes. Concernant les allocataires du RMI, de larges espaces à faible taux d'accès à l'emploi apparaissent : sur la façade méditerranéenne (Bouches-du-Rhône est – ouest Var ; Corse ; Aude et Ariège), le sud de la façade Atlantique (Gironde sud – nord Landes), la région parisienne et sa grande couronne. Duguet *et alii* montrent que contrôler de la structure de l'offre de travail (composition de la demande d'emploi) ne modifie que marginalement les cartes obtenues ce qui les amène à pointer un « effet territoire » spécifique. Leur analyse révèle que cet effet est moins

communal que relatif à la ZE, unité géographique de référence pour circonscrire les marchés du travail locaux. Leur analyse permet d'explicitier une liste de facteurs influençant significativement les durées moyennes d'inscription sur la liste des DE. Celles-ci sont significativement plus courtes, toutes choses égales par ailleurs, dans les communes où sont élevés : le taux de créations d'entreprise ; la part du secteur tertiaire ou agricole ; la part de résidences secondaires (espaces touristiques) ; la part de CDD dans l'emploi ; le taux d'équipement des ménages en automobile ; la part de femmes ; la part d'artisans-commerçants-chefs d'entreprises ou de cadres. Les durées moyennes d'inscription sont à l'inverse significativement plus longues, toutes choses égales par ailleurs, dans les communes où sont élevées : la part de l'emploi dans l'industrie ou la construction ; la part du travail temporaire dans l'emploi ; la part d'étrangers hors UE ; la part de retraités et autres inactifs ; la part d'ouvriers (relativement à celle d'employés ou de professions intermédiaires). Dans l'optique de la présente étude, on notera l'absence de facteurs relevant de l'action publique (hors dispositifs explicitement territoriaux tels que les zones franches) que ce soit à l'échelle nationale ou territoriale. Les auteurs mentionnent pourtant le rôle des Contrats emploi solidarité (CES) dans l'explication des disparités territoriales d'accès à l'emploi des allocataires du RMI (Duguet *et alii*, 2008, p. 25).

Le plan de cohésion sociale 2005. La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a donné lieu à une réorganisation de la politique de contrats aidés (tableau 4). Les quatre dispositifs qui en sont issus s'articulent autour de deux dimensions : leur ciblage (réservé aux bénéficiaires d'une allocation d'assistance / « généralistes »), leur secteur de déploiement (marchand / non marchand). Pour le secteur non marchand, le Plan de cohésion sociale (PCS) crée le Contrat d'avenir (CAv) réservé aux bénéficiaires d'une allocation d'assistance. Ce dispositif vise l'insertion durable en prévoyant notamment un accompagnement particulièrement ambitieux ; son déploiement suppose une collaboration entre Etat et départements³. Le CAE constitue le pendant « généraliste » du CAv. Il est initialement prévu de laisser aux acteurs locaux du SPE le soin d'effectuer le ciblage précis du dispositif en fonction de la situation du marché local du travail. Il revient aux services déconcentrés du ministère de l'emploi, selon la situation des DE, de définir : (1) le montant de l'aide de l'Etat, (2) les conditions de conventionnement, (3) les durées minimale et maximale du contrat de travail, (4) la nature des actions d'accompagnement et de formation à entreprendre et les obligations de l'employeur. Les contrats du PCS se distinguent par les conditions de financement de l'aide apportée (tableau 3). L'Etat finance l'intégralité de l'aide correspondant aux CAE, Contrat initiative emploi (CIE) et Contrat d'insertion-Revenu minimum d'activité (CI-RMA). Les départements assument la partie forfaitaire de l'aide versée au titre du CAv : cette particularité n'est neutre ni sur le déploiement de ce dispositif depuis 2005 ni sur les conditions de son pilotage par le SPE.

³ Concernant l'organisation administrative de la politique de contrats aidés, voir le rapport de la cours des comptes disponible en ligne (<http://www.senat.fr/rap/r06-255/r06-2551.pdf>), p. 16.

Tableau 3 – Le CAE parmi les contrats aidés du PCS

	Dispositifs « généralistes »	Dispositifs réservés aux bénéficiaires d'une allocation d'assistance
<i>Aide mensuelle principale versée à l'employeur</i>	<i>Fraction du Smic versée par l'Etat</i>	<i>Aide forfaitaire égale au RMI (personne isolée) versée par la collectivité débitrice de l'allocation d'assistance*</i>
<p>Secteur non marchand + Exonération de cotisations et de contributions patronales de sécurité sociale</p> <p>Statistiques moyennes[#] sur la période 2006-2008</p>	<p>Le CAE – Un CDD d'une durée comprise entre 6 et 24 mois. La durée de travail hebdomadaire peut être de 20h à 35h. L'aide peut atteindre 95% du Smic (105% pour un jeune en SIAE, structure d'insertion par l'activité économique).</p> <p>Dur. moy. du contrat : 8,8 mois Dur. moy. hebdo. de travail : 24h Tx moy. de subventionnement : 75%</p>	<p>Le CAv – Un CDD de 24 mois renouvelable pour 12 mois (dérogations possibles). La durée de travail hebdomadaire est de 26h. Le dispositif prévoit une aide complémentaire dégressive versée par l'Etat (fraction de la différence entre le Smic et le RMI, décroissant de 90% à 50%). Prime forfaitaire de 1500€ versée par l'Etat à l'employeur en cas d'embauche en CDI.</p> <p>Dur. moy. du contrat : 10,6 mois (!) Dur. moy. hebdo. de travail : 25,6h Tx moy. de subventionnement : 87%</p>
<p>Secteur marchand + Cumul possible avec certains dispositifs d'allègement ou d'exonération de cotisations sociales patronales</p> <p>Statistiques moyennes[#] sur la période 2006-2008</p>	<p>Le CIE – Un CDI ou un CDD de 24 mois maximum. La durée de travail hebdomadaire peut être de 20h à 35h. L'aide représente <i>au plus</i> 47% du Smic.</p> <p>Part de CDI : 85,6% Dur. moy. du contrat : 10,3 mois Dur. moy. hebdo. de travail : 32,7h Tx moy. de subventionnement : 31%</p>	<p>Le CI-RMA – Un CDI ou un CDD (voir un contrat de travail temporaire) de 6 mois à 18 mois.</p> <p>Part de CDI : 45,8% Dur. moy. du contrat : 10,0 mois Dur. moy. hebdo. de travail : 22,8h Tx moy. de subventionnement : 62%</p>
<p>* Conseil général pour le RMI ; Etat pour l'ASS, l'API ou l'AAH. # Calculs de l'auteur.</p>		

2. Rôle et place du CAE dans la politique nationale de l'emploi : éléments de cadrage

On examine ici les flux trimestriels de nouvelles embauches en contrats aidés du Plan de cohésion sociale 2005 – encadré, Tableau 3. Sauf indication contraire, l'analyse mobilise des données ASP-Dares et se rapportent à un flux d'embauches moyen sur la période 2006-2008 ; période postérieure à la phase de lancement du dispositif et encore peu affectée par le retournement conjoncturel.

2.1. Le rôle du CAE parmi les contrats aidés du PCS

Depuis l'adoption du Plan de cohésion sociale (PCS), le CAE est, quantitativement, le principal outil de la politique de contrats aidés : en moyenne de début 2006 à fin 2008, plus de la moitié des embauches en contrats aidés concernaient un CAE⁴. Les contrats aidés s'adressent aux « personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi ». Cette vocation est perceptible lorsqu'on compare la composition du flux moyen d'embauches en contrats aidés du PCS à celle des DEFM (Tableau 4).

Les catégories à faible taux d'activité, les DE inscrits depuis plus de deux ans⁵ et les peu qualifiés sont surreprésentés parmi les recrues en contrats aidés du PCS. Les embauches en CAE sont très largement féminines et concernent, dans plus d'un tiers des cas, des jeunes de moins de 26 ans. Si les personnes embauchées en CAE sont le plus souvent DELD, la proportion de DELD est moins forte

⁴ 51% exactement contre 26% pour le CAv, 18% pour le CIE et 5% pour le CI-RMA.

⁵ Un peu moins de 10% des embauches en CAE concernent des personnes qui ne sont pas inscrites sur la liste des DE.

que dans le reste des embauches en contrats aidés. Les personnes recrutées en CAE sont moins souvent handicapées, plus souvent non diplômées ou du niveau Bac que le reste des recrues en contrats aidés du PCS. La part de bénéficiaires d'une allocation d'assistance est particulièrement faible. Lorsqu'elle passe par l'emploi aidé cette population est principalement orientée vers les contrats qui lui sont réservés (CAv ou CI-RMA). En 2008, près d'un tiers des embauches en CAE (31,5%) correspondait à un poste de personnel des services aux personnes, 16,4% à un poste d'agent administratif (secrétariat, accueil...), 11,8% à un poste de surveillant en établissement scolaire ou d'agent de restauration (cuisinier, serveurs...), 11,7% à un poste d'animateur sportif ou socioculturel et 10,5% à un poste de personnel des services aux collectivités (entretien et nettoyage, gardiennage). Les postes ouvriers représentaient 9,0% des embauches. Sur la période 2006-2008, associations ou fondations ont constitué 44% des embauches réalisées en CAE, les établissements publics d'enseignement 17%, les communes 16% et les établissements sanitaires publics 13%. Etablissements publics de coopération intercommunale, départements et régions n'ont constitué que 3% des emplois créés en CAE. CAE et CAv ont beau s'adresser aux mêmes types d'employeurs et être potentiellement substituables pour certains publics, ils ne sont pas utilisés indifféremment.

Tableau 4 – Composition des premières embauches en contrats aidés

	PART DANS LE FLUX MOYEN 2006-2008 D'EMBAUCHES EN...			PART, FIN 2007, DANS LES DEFM [#]
	CAE	Contrats aidés du PCS		
		hors CAE	y.c. CAE	
Femmes	67%	50%	59%	54%
Moins de 26 ans*	35%	12%	24%	17%*
50 ans et plus	17%	20%	18%	15%
DE de longue durée (CLD)	60%	63%	61%	33%
DELD de plus de 2 ans	32%	40%	36%	17%
Personnes handicapées [§]	9%	11%	10%	7% [§]
Bénéficiaires du RMI [§]	9%	40%	24%	11% [§]
Allocataires de l'ASS	3%	21%	12%	n.d.
Allocataires de l'API	1%	3%	2%	n.d.
Niveau de diplôme				
< CAP	25%	24%	24%	21%
CAP-BEP	42%	44%	43%	38%
Bac	20%	17%	19%	19%
> Bac	13%	15%	14%	22%

Champ : France entière sauf [§] France métropolitaine.

Source : ASP. Traitement : Dares. Calculs de l'auteur. Données non disponibles (n.d.).

[#] Catégories 123-678. Source : Pôle emploi, *Annuaire statistiques des demandes d'emploi – édition 2008*.

* Le taux disponibles pour les DEFM concerne les jeunes de moins de 25 ans.

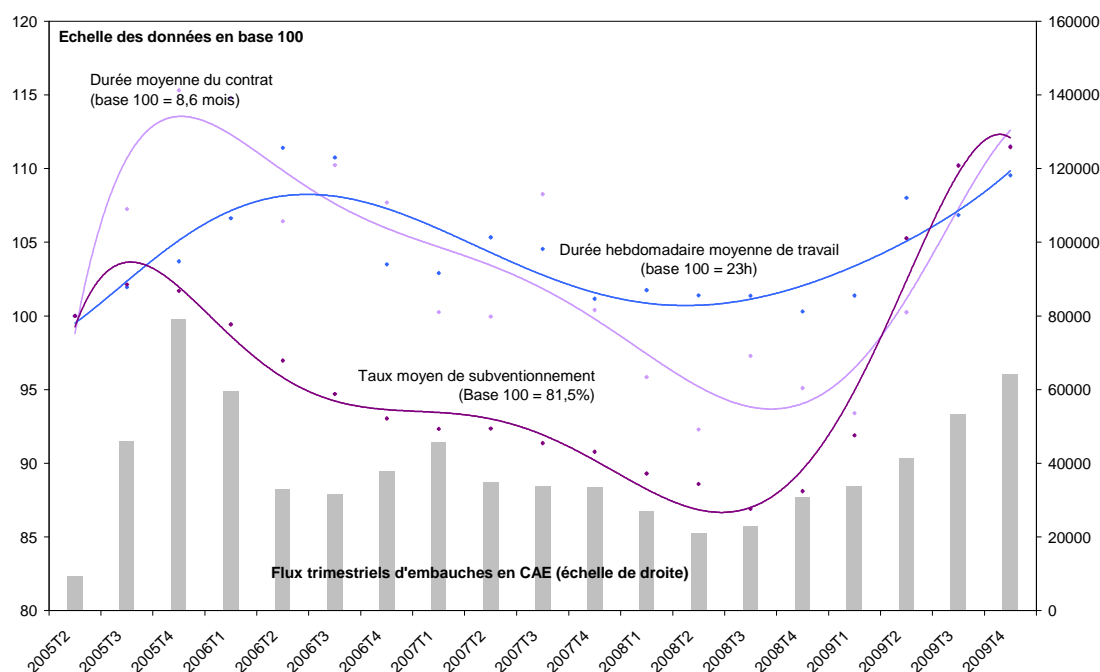
Le CAE couvre donc un segment bien précis de la main d'œuvre, souvent des femmes, inscrites sur la liste des DE mais percevant rarement un revenu d'assistance. Les bénéficiaires du RMI représentent en particulier moins de 10% des personnes recrutées en CAE ce qui, étant donné les critères permettant d'accéder au RMI, renvoie à des personnes âgées de moins de 25 ans ou appartenant à un ménage dont les revenus au cours des trois derniers mois dépassaient un certain

seuil (variable selon le nombre d'enfants). 65% des personnes embauchées en CAE ayant 26 ans ou plus, le critère précédent implique que la plupart appartiennent à un ménage doté des ressources minimales écartant l'accès au RMI.

2.2. Objet d'un pilotage centralisé, le CAE est fortement mobilisé dans le cadre d'une réponse de l'Etat aux dégradations conjoncturelles

Le CAE est l'objet d'un pilotage national et régional qui détermine trois aspects principaux : le dimensionnement de l'enveloppe financière mise à la disposition du SPE régional (SPER) ; un objectif de création d'emploi subventionné dans le secteur non marchand ; la grille de taux de subventionnement applicables selon la nature des emplois créés. Ces aspects étant établis, il revient à Pôle emploi et plus marginalement, depuis 2009, aux Missions locales, de déployer localement le dispositif à travers une activité de prescription *i.e.* à identifier employeurs et recrues potentielles et à négocier avec eux le contenu de la convention (durée, temps de travail, actions d'accompagnement...). Pilotage et embauches en CAE ont connus des inflexions significatives depuis le PCS (Figure 1).

Figure 1 – Modulations intervenues dans le pilotage du CAE depuis 2005



Source : ASP. Traitement : Dares. Calculs de l'auteur.

Après un lancement laborieux au cours de l'année 2005, l'ambition du dispositif s'essouffle dès 2006 : le taux moyen de subventionnement baisse régulièrement jusqu'au 3^{ème} trimestre 2008 de même que la durée moyenne des contrats réalisés. On assiste ensuite à une volonté de remobilisation du CAE avec un très fort renforcement de son attractivité pour les employeurs comme pour leurs recrues. Pourtant, début 2009, les embauches semblent patiner et ce n'est qu'en toute fin d'année que l'on retrouvera des flux comparables à ce qui prévalait en 2006.

3. Le déploiement du CAE en 2009 : éléments d'analyse sur données départementales

La variable que l'on cherche à expliquer est le ratio du nombre de nouvelles embauches en CAE enregistrées entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2009 à l'objectif annuel d'embauches en CAE assigné à chaque département ; il s'agit d'une composante de ce que l'administration chargée du suivi du dispositif désigne par les termes de « taux de réalisation ». Le ratio auquel on s'intéresse ici ne comptabilise pas les renouvellements : il mesure le rythme auquel le SPE de chaque département a utilisé sa dotation pour créer du « nouvel » emploi au cours de l'année 2009. Ce ratio capte a priori des enjeux divers : adéquation aux problématiques locales du marché du travail, pilotage, effort de prospection d'emploi non marchand par le SPE départemental, pénétration du dispositif, etc.

Le fait que l'analyse porte sur les huit premiers mois de 2009 n'est pas sans importance au regard de la chronique du pilotage du dispositif au cours de l'année, fortement différencié entre le premier et le second semestre (Bahu, 2011). La loi de finances initiale pour 2009 prévoit le financement d'une dotation en contrats aidés du secteur non marchand en hausse de 10% par rapport aux réalisations de 2008, pour un subventionnement moyen fixé à 70% du Smic brut. Mais le premier semestre 2009 donne lieu à la fois à une hausse rapide du taux de chômage (en particulier pour les jeunes) et à des difficultés d'écoulement du dispositif. L'Etat répond à cette situation en relevant, pour le second semestre, le taux de subventionnement moyen de vingt points (90% du Smic brut) et en augmentant l'objectif annuel d'embauches en contrats aidés du secteur non marchand de 50 000 (dont 30 000 réservés à des jeunes). En couvrant essentiellement le premier semestre 2009, l'analyse porte donc sur une période antérieure à la phase d'activisme le plus marqué : l'objectif d'une action de masse est déjà présent sans que le dispositif ne soit « bradé ».

Le champ de l'analyse est réduit aux départements métropolitains. Trois raisons à cela : des données manquantes, l'influence déraisonnable des Dom (et en particulier de la Réunion) sur les résultats obtenus, le souci de faciliter le rapprochement de nos résultats à ceux des travaux disponibles. L'Ile-de-France n'est en revanche pas exclue de l'analyse ; elle y occupe même une place importante. Robineau (2002) met déjà en évidence les particularités de l'Ile-de-France en matière d'utilisation des contrats aidés du secteur non marchand. Mieux comprendre ces particularités fait partie des objectifs de la présente étude : l'idée est qu'elles disent quelque chose de la portée de dispositifs type CAE selon les caractéristiques des marchés du travail locaux.

3.1. Pilotage administratif et disparités départementales de recours au CAE

Pour interpréter le ratio auquel on s'intéresse ici, un préalable est de bien comprendre son dénominateur, l'objectif d'embauches en CAE assigné à chaque département. Cet objectif, on l'a vu est fixé par l'Etat aux régions, à chaque région à ses départements. Pour le premier semestre 2009, l'objectif d'embauches en contrats aidés du secteur non marchand⁶ (CAE et CAv) assigné à chaque région dépendaient de sa part nationale : des prescriptions antérieures de contrats aidés non marchands⁷ (80%), de bénéficiaires du RMI (10%), de DEFM de plus de deux ans (10%). Pour le

⁶ Circulaire DGEFP n2008-17 du 30 octobre 2008 relative à la programmation territorialisée des politiques de l'emploi 2008 et 2009.

⁷ Mesurées au début du mois de novembre 2008.

second semestre, des dotations additionnelles étaient réparties entre les régions en fonction de leur part nationale : des prescriptions de contrats aidés non marchands au début du mois de mai 2009 (80%), de DEFM (15%), d'offres d'emploi émanant du secteur associatif (15%), de bénéficiaires du RMI (5%).

3.1.1. La fixation d'objectifs départementaux d'embauches en CAE

La répartition de l'enveloppe régionale entre CAE et CAV d'une part, entre les départements d'autre part, faisait intervenir le diagnostic des SPER. L'objectif départemental moyen constaté a été de 2 650 embauches en CAE sur l'année, mais cet objectif variait considérablement d'un département à l'autre. Les cinq départements aux objectifs les plus bas ont été les Hautes-Alpes (450 embauches), la Mayenne (520), la Creuse (560), la Lozère (580) et la Corse-du-Sud (630) ; les cinq départements aux objectifs les plus hauts, Paris (7 800 embauches), la Seine-Maritime (8 100), le Pas-de-Calais (11 050), les Bouches-du-Rhône (12 000) et le département du Nord (20 350). Comment ces objectifs ont-ils été fixés ? Pour le savoir, on a régressé l'objectif départemental annuel d'embauches en CAE sur la demande et l'offre d'emploi enregistrés (volume et composition). Trois modèles sont considérés successivement (Tableau 5). Le premier retient pour seule variable indépendante le logarithme du nombre de DEFM de catégorie ABC à la fin du mois de décembre 2008 (un stock donc) : à elle seule, cette variable capte 86% de la variance de l'objectif d'embauches en CAE. Un modèle mieux spécifié ajoute une information relative : à la structure de la demande d'emploi (proportions d'activité réduite, de femmes, de jeunes, de seniors et de DELD), à la structure de l'offre d'emploi (part d'emplois durables) ainsi qu'au nombre départemental d'offres enregistrées par demande d'emploi. Le modèle obtenu est fortement prédictif. Le rôle du seul nombre de DEFM de catégorie ABC est prépondérant : une hausse de 1% se traduit par un objectif accru de près de 0,9%. Cet objectif est également sensible à la part : de DE en activité réduite (relation négative) ; de jeunes (relation positive) ; de DELD (relation positive) ; d'offres d'emploi durable (relation négative). La relation négative à la part de DE en activité réduite revient évidemment à une relation positive à la part de DE en catégorie A, catégorie la plus proche de celle de chômeur BIT. Ce second modèle montre donc que le pilotage du CAE est indexé sur un diagnostic usant de données administratives simples. En ce sens, les emplois en CAE étant très largement occupés par des femmes, la seule surprise est que leur part dans la demande d'emploi ne soit pas associée à un objectif accru.

Le troisième modèle introduit une indicatrice pour les départements d'Ile-de-France, dont le rapport Robineau (2002) souligne la spécificité vis-à-vis des contrats aidés du secteur non marchand. Il apparaît que, toutes choses égales par ailleurs, l'objectif assigné aux départements d'Ile-de-France est en moyenne significativement inférieur à ce qui prévaut pour les autres départements. Le coefficient obtenu est élevé : partant d'un objectif départemental moyen de 1 100 embauches, il implique un objectif réduit en moyenne de près de 300 embauches !

Tableau 5 – Le modèle implicite de fixation des objectifs d'embauches en CAE

Variable	Objectif annuel d'embauches en CAE (en log)					
	Paramètre estimé	Pr > t	Paramètre estimé	Pr > t	Paramètre estimé	Pr > t
Constante	4.78859	<.0001	4.28508	0.0003	4.61741	<.0001
Nombre de DEFM de catégorie ABC (en log)	0.86283	<.0001	0.88118	<.0001	0.89878	<.0001
% de DEFM de catégorie B ou C			-3.36186	<.0001	-3.26026	<.0001
% de femmes			-0.04952	0.9725	-1.14444	0.4390
% de moins de 25 ans			2.66302	0.0508	1.85355	0.1747
% de 50 ans ou plus			2.62113	0.3021	3.92512	0.1233
% de longues durées			2.60887	0.0008	2.73198	0.0004
Rapport OE/DE			1.52111	0.3247	1.90839	0.2085
% d'OE durables			-0.55785	0.0686	-0.38124	0.2136
Ile-de-France					-0.29866	0.0205
N	96		96		96	
R2	0.8621		0.9091		0.9146	
R2 ajusté	0.8607		0.9007		0.9057	
Test de spécification de White	Chi-Square	Pr > ChiSq	Chi-Square	Pr > ChiSq	Chi-Square	Pr > ChiSq
	4.61	0.0999	43.73	0.4833	54.47	0.3805

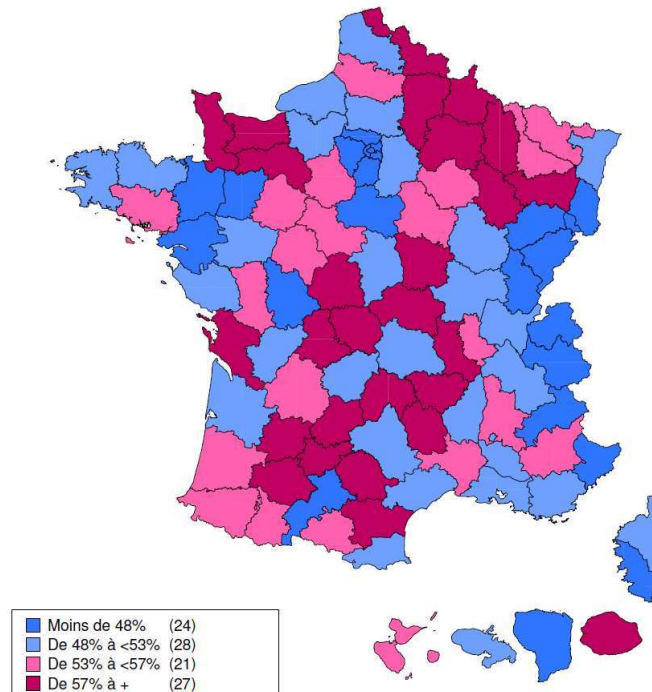
Les objectifs départementaux d'embauches en CAE reflètent donc dans une large mesure ce qu'on attend généralement du dispositif : une action efficace sur la comptabilité du chômage et en premier lieu, sur la liste des DEFM de catégorie A. Qu'implique ce constat quant à l'interprétation du ratio que l'on se propose d'étudier ? Que son dénominateur joue largement comme une variable d'échelle de la population des demandeurs d'emploi. Les variations du ratio considéré s'entendent relativement à des diagnostics opérés sur la base de critères très proches d'un département à l'autre. On peut donc raisonnablement parler de ce ratio comme d'une *taux de recours* au CAE *i.e.* une mesure qui neutralise les différences d'échelle. En clair, si les départements ne se distinguaient les uns des autres que par le nombre de leur DEFM de catégorie A (et non d'autres dimensions comme la structure de leur marché du travail), ils présenteraient tous le même ratio. Il se trouve que ce ratio varie considérablement d'un département à l'autre.

3.1.2. Les disparités départementales de recours au CAE

En moyenne, à la fin août 2009, on observe environ 930 nouvelles embauches en CAE (conventions initiales) par département (avec un minimum d'environ 110 pour la Mayenne et un maximum de 7 320 pour le département du Nord) pour 1 450 conventions signées en incluant les reconductions. Le taux moyen de réalisation (conventions initiales + reconduction) de l'objectif annuel d'embauches en CAE se porte donc à près de 55% au niveau national, mais de fortes disparités existent d'un département à l'autre (Figure 2). Les départements présentant des taux de réalisation particulièrement élevés ou faibles se répartissent sur l'ensemble du territoire national : parmi les taux de recours élevés des départements aussi différents que l'Aude et l'Aisne ; parmi les taux de recours faibles, à la fois Paris

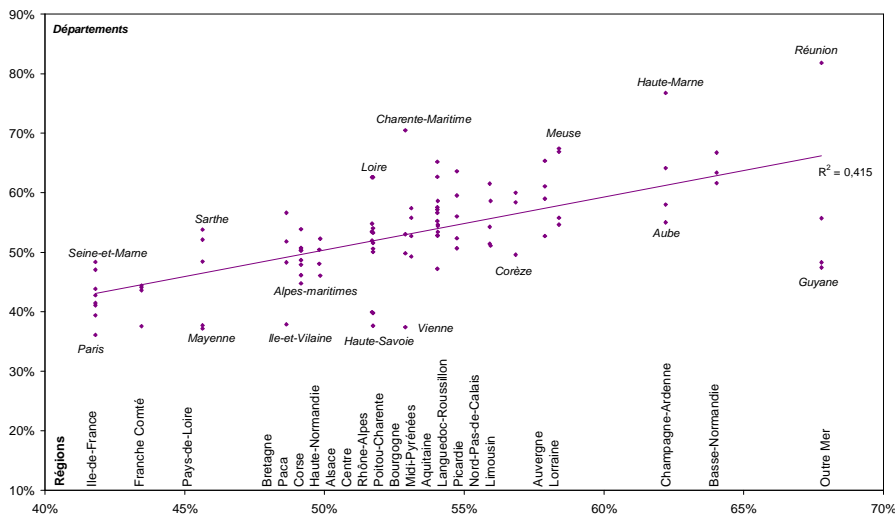
et la Corse du sud. Des cohérences régionales se font cependant jour avec une Ile-de-France uniformément sous-consommatrice et une Basse-Normandie uniformément consommatrice (Figure 3).

Figure 2 – Carte départementale des taux de réalisation des objectifs annuels d'embauches en CAE au 31 août 2009



Source : ASP. Traitement : DGEFP.

Figure 3 – Taux de réalisation des objectifs régionaux et départementaux d'embauches en CAE au 31 août 2009



Source : ASP. Traitement de l'auteur.

Lecture : En abscisse, les régions classées par taux de réalisation croissant ; en ordonnées, les départements. Les Dom ont été rassemblés au sein d'un ensemble « Outre-mer ». Pour une question de lisibilité, tous les départements ne sont pas légendés.

La carte de la Figure 2 forme à l'échelle départementale un portrait assez proche de ce qu'indiquait le rapport Robineau (Tableau 1). On retrouve en particulier : une diagonale sud-ouest \ nord-est répliquant la diagonale rurale très consommatrice de contrats aidés non marchands standard,

identifiée dans le rapport ; une Ile-de-France résolument en retrait. Cette proximité est frappante dans des contextes conjoncturels si différents (espoirs de retour au plein emploi en 2000, dégradation brutale en 2009).

La Figure 3 fait apparaître plus explicitement la variabilité intra-régionale du recours au CAE. Les instructions et priorités assignées aux SPE départementaux étant définies successivement aux niveaux national et régional, la Figure 3 illustre que d'autres facteurs que les paramètres de pilotage contribuent à déterminer les taux de réalisation départementaux. L'analyse des déterminants du recours au CAE repose sur la variabilité illustrée aux Figure 2 et Figure 3. La suite de cette étude tente d'en rendre compte : il s'agit d'identifier les particularités départementales ayant joué en faveur ou en défaveur du recours au CAE.

3.1.3. Pouvoir prédictif résiduel des variables de suivi administratif et rôle du pilotage local

Une première étape de l'analyse teste le pouvoir prédictif résiduel des variables de diagnostic administratif (volume et structure de l'offre et de la demande d'emploi) sur le recours au CAE. Les deux premières colonnes du Tableau 6 décrivent les résultats de deux régressions : la première régresse le taux de recours au CAE sur l'ensemble de ces variables, la seconde introduit une indicatrice pour les départements d'Ile-de-France. Les variables indépendantes ont été centrées de sorte à ce que (en l'absence d'indicatrice Ile-de-France) la constante corresponde au taux de recours moyen des départements de France métropolitaine.

De façon prévisible un modèle basé sur les variables décrivant la demande et l'offre d'emploi départementaux a un faible pouvoir prédictif sur le taux de recours au CAE (modèle 1 du Tableau 6). A peine note-t-on un lien négatif à la part de l'activité réduite dans la demande d'emploi et un lien positif à la part de jeunes. Cette dernière association perd cependant toute significativité si l'on contrôle de l'appartenance de chaque département à l'Ile-de-France⁸ (modèle 2). En contrôlant du volume et de la structure de la demande et de l'offre d'emploi, le taux de recours au dispositif des départements d'Ile-de-France était en moyenne inférieur de 11,5 points de pourcentage (24,3% contre 35,8%). Ce chiffre est d'autant plus frappant qu'il correspond à des objectifs d'embauches eux-mêmes inférieurs à ce que justifient ailleurs les variables de suivi administratif du chômage. Contrôler de l'appartenance de chaque département à l'Ile-de-France permet de faire ressortir d'autres associations. Le recours au CAE semble avoir été plus fort, toutes choses égales par ailleurs, là où le poids des seniors et/ou des DELD était plus fort. Cela suggère que, même à restreindre le diagnostic des besoins départementaux en CAE à des variables simples de suivi administratif de la liste des DEFM, des marges d'amélioration existaient en 2009. Elles étaient cependant faibles. Il importe d'ailleurs de ne pas négliger le pilotage local du dispositif qui a pu influencer le recours au CAE toutes choses par ailleurs en jouant notamment sur son format. Le rôle du pilotage local est apprécié à travers six variables : la part de contrats subventionnés à plus de 80% ; la part de contrats conclus avec des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ; la part de contrats d'une durée de

⁸ La part des moins de 25 ans parmi les DE est particulièrement faible dans les départements d'Ile-de-France dont on a vu qu'ils recouraient moins que la moyenne au CAE : dans le premier modèle, la part des jeunes dans la demande d'emploi capte partiellement le fait pour un département de ne pas appartenir à l'Ile-de-France d'où l'association obtenue.

plus de 9 mois ; la part de contrats prévoyant un temps de travail de plus de 26h par semaine ; le taux de réalisation de l'objectif annuel d'embauches en CAv ; celui de l'objectif annuel d'embauches en CIE.

Tableau 6 – Modèles diagnostic administratif et pilotage

Variable	Taux de recours au CAE							
	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3		Modèle 4	
	Paramètre estimé	Pr > t	Paramètre estimé	Pr > t	Paramètre estimé	Pr > t	Paramètre estimé	Pr > t
Constante	0.34833	<.0001	0.35789	<.0001	0.34833	<.0001	0.35580	<.0001
% de CAE subvent° ∈ [80% ;100%]					0.04501	0.4498	-0.00082253	0.9891
% de CAE en SIAE					0.02252	0.8668	-0.00147	0.9910
% de CAE d'une durée > 9 mois					0.12882	0.0003	0.11262	0.0013
% de CAE tps de trav. > 26h/semaine					0.08358	0.2254	0.06434	0.3370
Tx Réal. Cav					0.15546	0.0440	0.17538	0.0201
Tx Réal. Cie					0.04840	0.7373	0.11457	0.4205
Nombre de DEFM de catégorie ABC (en log)	-0.01682	0.2029	-0.01006	0.4280	0.00151	0.9022	0.00484	0.6863
% de DEFM de catégorie B ou C	-0.34355	0.0799	-0.30452	0.1026	-0.17620	0.3824	-0.17876	0.3598
% de femmes	0.62998	0.1314	0.20950	0.6142	0.26495	0.4904	0.03056	0.9363
% de moins de 25 ans	0.79647	0.0431	0.48561	0.2059	0.81337	0.0376	0.45071	0.2611
% de 50 ans ou plus	0.77051	0.2933	1.27128	0.0767	0.84150	0.2241	1.10804	0.1034
% de longues durées	0.32856	0.1351	0.37583	0.0735	0.14309	0.5023	0.18891	0.3623
Rapport OE/DE	0.14006	0.7528	0.28878	0.4973	-0.03428	0.9344	0.02656	0.9475
% d'OE durables	0.00820	0.9254	0.07602	0.3769	-0.06995	0.4035	-0.01658	0.8426
Ile-de-France			-0.11469	0.0018			-0.08958	0.0124
N	96		96		96		96	
R2	0.2245		0.3081		0.4340		0.4768	
R2 ajusté	0.1532		0.2357		0.3362		0.3787	
Test de spécification de White	Chi-Square	Pr > ChiSq	Chi-Square	Pr > ChiSq	Chi-Square	Pr > ChiSq	Chi-Square	Pr > ChiSq
	42.51	0.5358	46.87	0.6752	95.84	0.4565	95.67	0.4615

Tenir compte de ces variables débouche sur un modèle au pouvoir prédictif nettement amélioré (Tableau 6, modèles 3 et 4). Deux variables apparaissent significativement liées au taux de recours au CAE : la part de conventions de plus de 9 mois⁹ ; le taux de recours au CAv. Le recours au CAE a été plus fort, toutes choses égales par ailleurs, dans les départements ayant privilégié des conventions plus longues et/ou ayant parallèlement fortement recouru au CAv. L'effet de la durée des conventions, du temps de travail ou du taux de subventionnement sont *a priori* ambigus : à enveloppe financière donnée, il existe un arbitrage dans le pilotage physique du dispositif entre qualité de l'emploi créé (conventions longues à temps plein) et quantité ; dans le même temps, le dispositif s'écoule d'autant plus rapidement qu'il est attractif. L'analyse empirique confirme globalement cette

⁹ Au niveau national, la durée moyenne des conventions signées était d'environ 8 mois et demi à la fin août 2009.

indétermination. Seule la durée des conventions semble accroître le recours au CAE ; nous revenons sur l'ampleur de cet effet plus loin. L'association positive entre taux de recours au CAV et taux de recours au CAE peut s'interpréter comme une confirmation de la complémentarité entre les dispositifs (le CAV s'adressant, contrairement au CAE, aux seuls bénéficiaires de minima sociaux). En tous les cas et plus largement, on ne détecte pas de concurrence entre contrats aidés.

L'appartenance à l'Ile-de-France persiste à jouer significativement (modèle 4) : à offre d'emploi, demande d'emploi et pilotage local identiques, les départements d'Ile-de-France ont moins recouru au dispositif que la moyenne. L'écart est cependant réduit par la prise en compte du pilotage local : environ 9 points de pourcentage contre 11,5 précédemment. Seuls 2,5 points du retard francilien tiendraient au pilotage local du dispositif. Ces constats sont importants : ils témoignent du fait que les structures des marchés du travail départementaux influencent le déploiement du CAE au-delà ce que permet d'en percevoir les variables usuelles de suivi administratif de la demande d'emploi. L'indicatrice Ile-de-France joue ici comme un test.

3.2. Le recours au CAE sur les marchés du travail départementaux

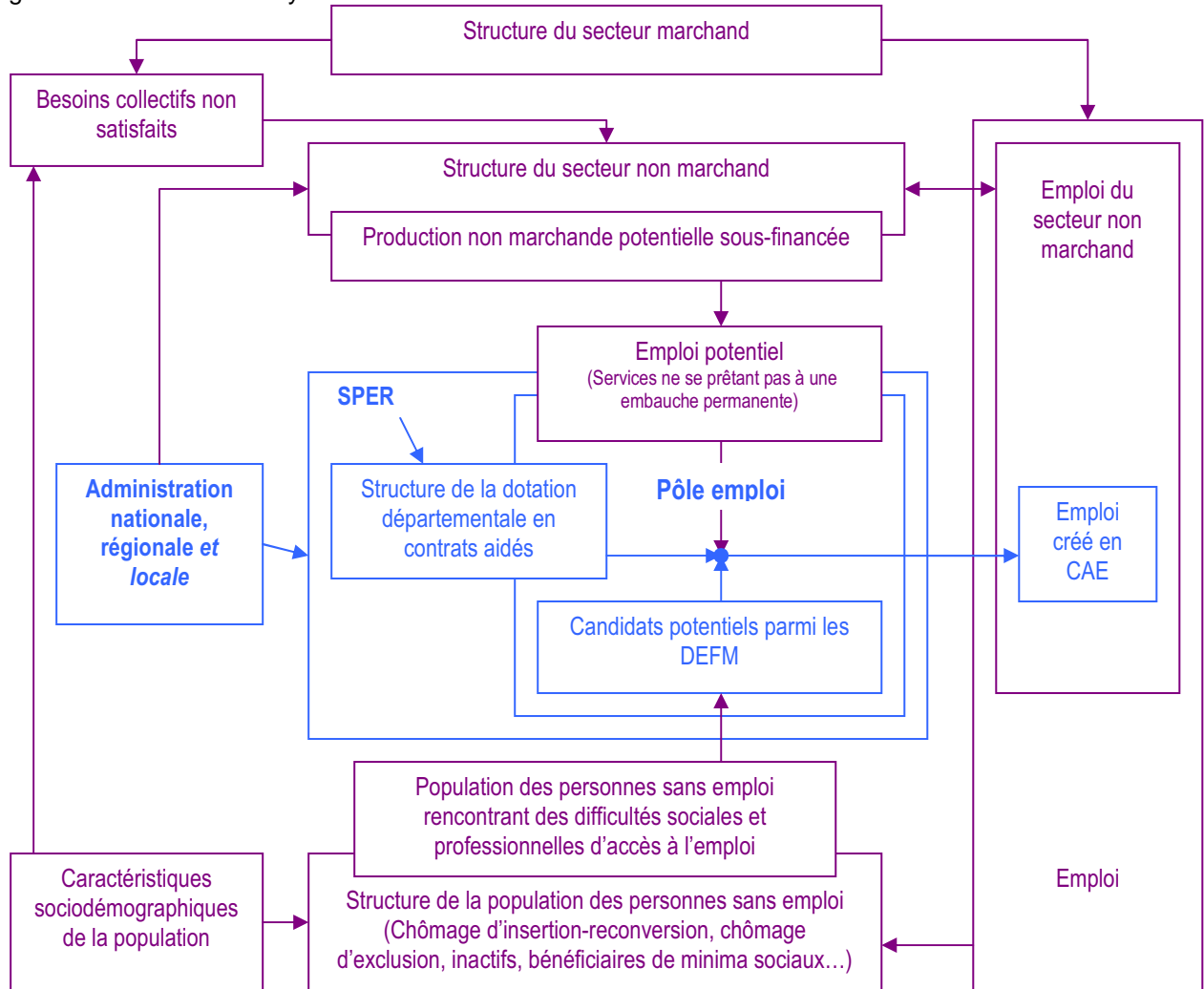
La Figure 4 propose une analyse *a priori* des facteurs susceptibles d'influencer les conditions de création d'emploi en CAE. Elle illustre qu'en termes de pilotage administratif, le déploiement d'une politique de contrats aidés comporte des étapes auxquelles une création directe d'emploi par l'Etat ne donne pas lieu. L'action réalisée par Pôle emploi consistant à faire émerger un emploi potentiel temporaire dans le secteur non marchand et à détecter des candidats susceptibles de le pourvoir ne va pas de soi.

La Figure 4 permet en outre de réinscrire la création d'emploi en CAE dans le contexte d'un marché local du travail. On trouve au centre, l'action de prescription réalisée par Pôle emploi : elle consiste à réaliser un objectif administratif donné d'embauches en CAE (assigné par l'Etat) en faisant émerger des offres d'emploi potentielles dans le secteur non marchand et en les appariant à des profils de demandeurs d'emploi candidats. Cette action intervient dans des contextes très différents. Selon le territoire considéré, la demande de travail subventionné émanant du secteur non marchand est plus ou moins élevée : la part de services collectifs assumée par le secteur marchand varie ; la production non marchande s'appuie plus ou moins sur les contrats aidés selon la stratégie des structures et leurs capacités « ordinaires » de financement. Les différences peuvent également concerner la demande d'emploi. Le nombre de candidats à un emploi en CAE varie lui-même selon la composition de la population des personnes sans emploi rencontrant « des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi » : les personnes concernées peuvent être inscrites sur la liste des DE ou non, immédiatement disponibles ou non, candidates ou non à un emploi à temps partiel rémunéré au salaire minimum. Il s'agit ici de situer le recours au CAE dans cette diversité de contextes locaux.

3.2.1. Caractéristiques structurelles des marchés du travail départementaux et recours au CAE

La variété structurelle des marchés du travail départementaux peut être documentée sur données du Recensement de la population (RP) 2008.

Figure 4 – Un cadre d'analyse



L'analyse porte sur des données de population et d'emploi au lieu de travail (ELT) du RP 2008 agrégées au niveau départemental ; des données de stock donc. On compare la composition de ces stocks : c'est en ce sens qu'on capte les aspects structurels des marchés du travail départementaux. La comparaison de stocks départementaux reflète des évolutions diverses de structure d'Emploi. L'évolution moyenne de cette structure depuis 50 ans est bien connue (Schreiber et Vicard, 2011) : l'extension du salariat raréfie le travail indépendant ; en termes d'emploi, le secteur tertiaire marginalise les secteurs primaire et secondaire (dont l'industrie, où les gains de productivité sont les plus forts) ; les groupes socioprofessionnels de cadres, professions intermédiaires et employés l'emportent sur ceux d'agriculteurs, artisans ou ouvriers ; l'emploi féminin bouscule l'emploi masculin. La composition de stocks départementaux (d'emplois ou d'actifs) reflète des positionnements divers de chaque marché du travail local dans ces évolutions. Les anciennes cohortes de main d'œuvre sont surreprésentées dans le travail indépendant, le secteur primaire ; sous-représentées dans le groupe socioprofessionnel des cadres. Les cohortes plus récentes sont surreprésentées dans le tertiaire et les niveaux de diplôme supérieurs. Au total, l'analyse a beau être statique, le fait qu'elle porte sur la composition de stocks fait qu'elle capte la dynamique sous-jacente des marchés du travail locaux.

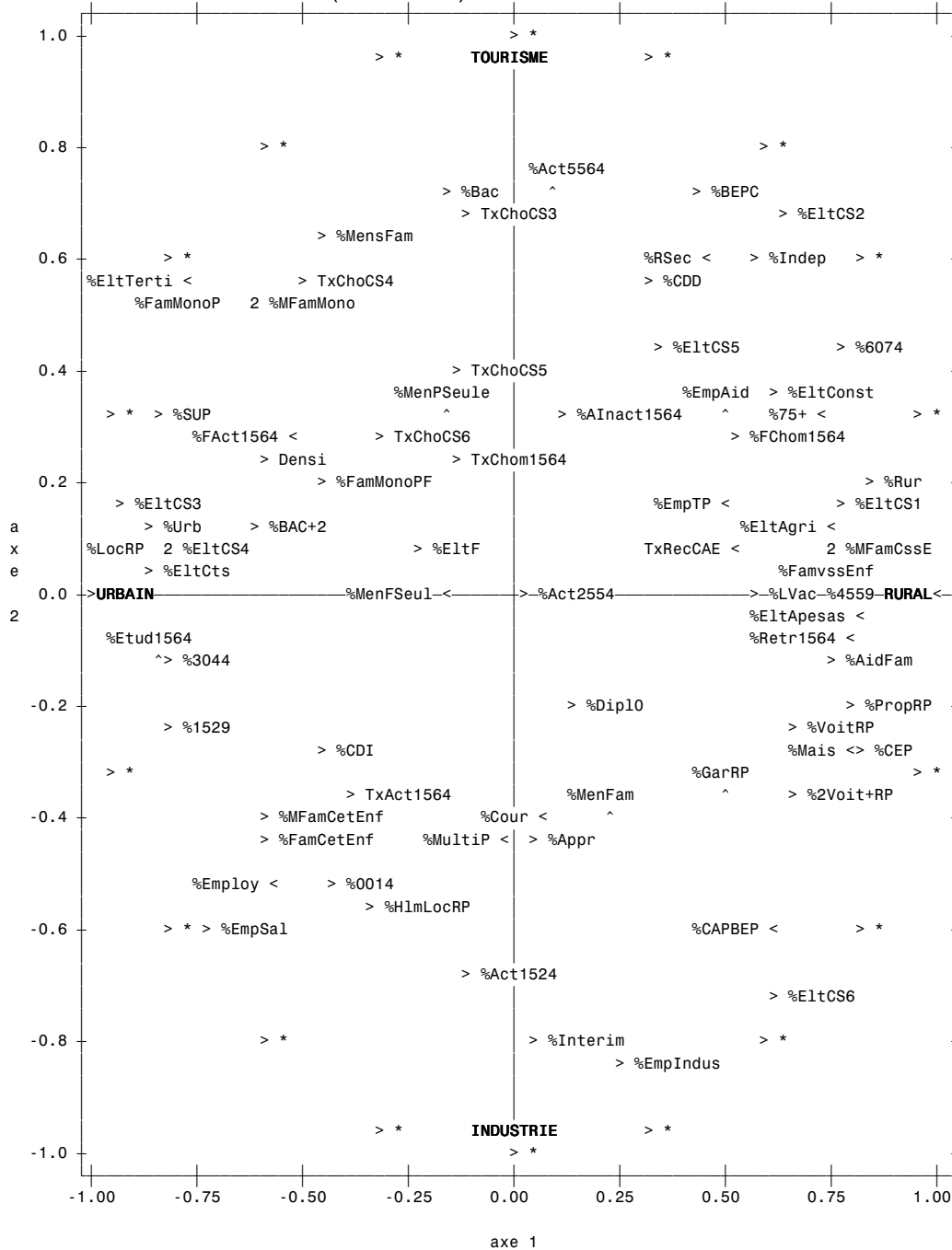
Une analyse en composantes principales (ACP) est réalisée sur les données précédentes. Les variables actives décrivent la structure de l'ELT et de la population active (répartitions par secteurs, formes d'emploi, conditions d'emploi, groupes socioprofessionnels, niveaux de diplôme, etc.). Les variables supplémentaires concernent l'urbanisation des espaces départementaux (données 1999), la densité du peuplement, le logement, la structure par âges de la population, les structures familiales, le pilotage local des contrats aidés et, naturellement, le taux de recours au CAE. L'analyse fait au total intervenir 37 variables actives et 39 variables supplémentaires pour 96 observations (départements métropolitains). Les trois premières composantes captent un peu plus de 66% de l'inertie totale : 29% pour la première ; 23% pour la seconde ; 14% pour la troisième. La quatrième composante capte moins de 8% de l'inertie. Les observations ayant les contributions les plus fortes : axe 1 – les Hauts-de-Seine, Paris, le Val-de-Marne, les Yvelines, le Val-d'Oise ; axe 2 – la Haute-Corse, Paris, la Corse-du-sud, les Pyrénées-Orientales, l'Aude ; axe 3 – le Pas-de-Calais, le Nord, les Ardennes, l'Aisne, l'Aveyron. Les variables ayant les contributions les plus fortes : axe1 – la part de cadres dans l'ELT, la part des services à la collectivité¹⁰ dans l'ELT tertiaire, la part de retraités parmi les inactifs de 15-64 ans, la part de diplômés de niveau Bac+3 ou plus d'une part, de niveau certificat d'études primaires d'autre part parmi les 15 ans et plus ; axe 2 – la part de l'industrie dans l'ELT, celle de l'intérim parmi les actifs occupés de 15 ans et plus, la part de l'emploi ouvrier dans l'ELT, les parts de bacheliers et de titulaires du seul BEPC parmi les 15 ans et plus ; axe 3 – le taux de chômage des 15-64 ans, celui des actifs du groupe socioprofessionnel employés, la part de personnes ni retraitées ni étudiantes parmi les inactifs de 15-64 ans, le taux de chômage des ouvriers, le taux d'activité des 15-64 ans.

L'axe 1 oppose : un *tropisme urbain* (valeurs négatives) marqué par le poids des services aux entreprises dans l'ELT mobilisant une main d'œuvre salariée de niveau de diplôme élevé sur des postes de cadre ou de profession intermédiaire – l'inactivité prend essentiellement la forme de jeunes en formation initiale – il s'agit typiquement de départements de l'Île-de-France ; à un *tropisme rural* (valeurs positives) marqué par le poids des services à la collectivité dans l'ELT tertiaire, celui de l'emploi agricole dans l'ELT et le travail indépendant (notamment dans le secteur de la construction), mobilisant une main d'œuvre peu diplômée proche de l'âge de la retraite – l'inactivité y prend essentiellement la forme de retraités de moins de 65 ans, la part de femmes parmi les chômeurs y est élevée – il s'agit typiquement de départements tels que le Cantal, la Creuse ou l'Aveyron.

L'axe 2 oppose : un *tropisme industriel* marqué par le poids de l'industrie dans l'ELT (valeurs négatives) mobilisant une main d'œuvre salariée particulièrement jeune, souvent en intérim, sur des postes d'ouvrier – il s'agit typiquement de départements de l'Est ou de départements aussi divers que l'Ain, la Mayenne et la Vendée ; à un *tropisme touristique* marqué par le poids d'un emploi tertiaire (valeurs positives) d'indépendants (hôtellerie-restauration) et de salariés en CDD, actifs souvent âgés sans formation qualifiante (BEPC ou Bac) – les cadres y sont particulièrement exposés au chômage – il s'agit typiquement de départements tels que ceux des Pyrénées ou de la côte méditerranéenne.

¹⁰ Par les termes « services à la collectivité », on entend ici l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale. Ce secteur rassemble le marchand et le non marchand, notamment l'hébergement médico-social et social marchand ou non, l'action sociale (sans hébergement) marchande ou non.

Figure 5 – Cercle des corrélations (axes 1 et 2)



L'axe 3 oppose : un *tropisme participation* (valeurs négatives) marqué par des taux d'activité élevés, un ELT féminisé et une forte proportion de femmes parmi les actifs – typiquement, des départements aussi différents que Paris, le Gers, les Hauts-de-Seine, la Mayenne, l'Aveyron ou le Cantal ; à un *tropisme repli* (valeurs positives) cumulant un taux de chômage élevé, qui concerne en particulier les groupes employés et/ou ouvriers, et une inactivité de 15-64 ans prenant la forme de personnes ni en formation initiale ni à la retraite¹¹ – il s'agit typiquement des départements du Nord industriel, mais aussi de départements aussi divers que la Haute-Corse, l'Aisne ou la Seine-Saint-Denis.

¹¹ Un examen complémentaire considérant chaque axe à travers le prisme du recours aux prestations sociales montre que ce *tropisme repli* couvre des problèmes de pauvreté à grande échelle. Le *tropisme repli* est particulièrement associé à une part

La suite de l'exercice consiste à mobiliser les résultats de la présente ACP pour identifier les particularités des marchés du travail locaux ayant joué en faveur ou en défaveur du recours au CAE.

3.2.2. Le recours au CAE en 2009 selon la structure des marchés du travail locaux

L'analyse repose sur la recherche, à partir des 37 vecteurs propres de l'ACP, d'un modèle prédictif « efficace » du recours au CAE. Le modèle proposé est issue d'une procédure de sélection utilisant le critère d'information bayésienne (BIC) de Schwarz. La méthode consiste à rechercher parmi l'ensemble des sous-ensembles de vecteurs propres celui qui minimise le critère en question par régression linéaire. Les variables du modèle obtenu peuvent être classées par contributions décroissantes au R^2 : le fait qu'elles soient orthogonales implique que ces contributions sont additives. Le modèle fait intervenir six vecteurs propres, par ordre décroissant de contribution à l'inertie (au stade de l'ACP), le 1^{er} vecteur propre, le 3^{ème}, le 13^{ème}, le 19^{ème}, le 22^{ème} et le 25^{ème} pour un $R^2=0,4093$. L'interprétation du 1^{er} et du 3^{ème} axe principal a déjà été proposée. L'axe 13 (Figure 6) oppose un *tropisme salariat agricole* (valeurs négatives) marqué par un secteur agricole structuré par des indépendants employeurs recourant à de l'emploi saisonnier – typiquement des départements du Champenois, les Hauts-de-Seine (maraîchage) ou la Charente-Maritime (culture des fruits) ; à un *tropisme tertiaire de proximité* marqué par la rencontre d'un intérim non industriel qui concerne des employés et d'un travail indépendant non agricole (commerce et services marchands de proximité)¹².

L'axe 19 (Figure 8) oppose : un tropisme « employées fixées » (valeurs négatives) marqué par le poids des non diplômés (parmi les 15 ans et plus) relevant du groupe des employés ainsi que par celui des mères isolées dans l'ensemble des familles¹³ – ce tropisme concerne des départements tels que l'Ardèche, la Drôme ou la Loire ; à un tropisme « multipolaire » (valeurs positives) marqué par la part de la population départementale résidant au sein de communes multipolarisées – cela concerne le Territoire de Belfort ou des départements de la Bretagne nord. Dans les espaces à dominante urbaine, les communes multipolarisées sont constituées de communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40% des actifs occupés travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec ces aires urbaines un ensemble d'un seul tenant (Bessy-Pietri et Sicamois, 2001).

élevée : de bénéficiaires de l'Allocation parent isolé (pour 1000 femmes de 15-49 ans, données Cnaf 2006) ; de bénéficiaires de la CMU complémentaire (en %, données Drees, 2005) ; de bénéficiaires du RMI (pour 1000 personnes de 20-59 ans, données Cnaf 2006).

¹² En termes de recours aux prestations sociales, le tropisme « salariat agricole » correspond à des départements pour lesquels la part des prestations sociales dans le revenu disponible brut des ménages (données Insee 2005) est particulièrement faible.

¹³ En termes de recours aux prestations sociales, le tropisme « employées fixées » correspond à des départements marqués par une part élevée de bénéficiaires d'une aide au logement (pour 1000 habitants, données Cnaf 2006).

Figure 6 – Cercle des corrélations et espace des observations, axes 1 et 13

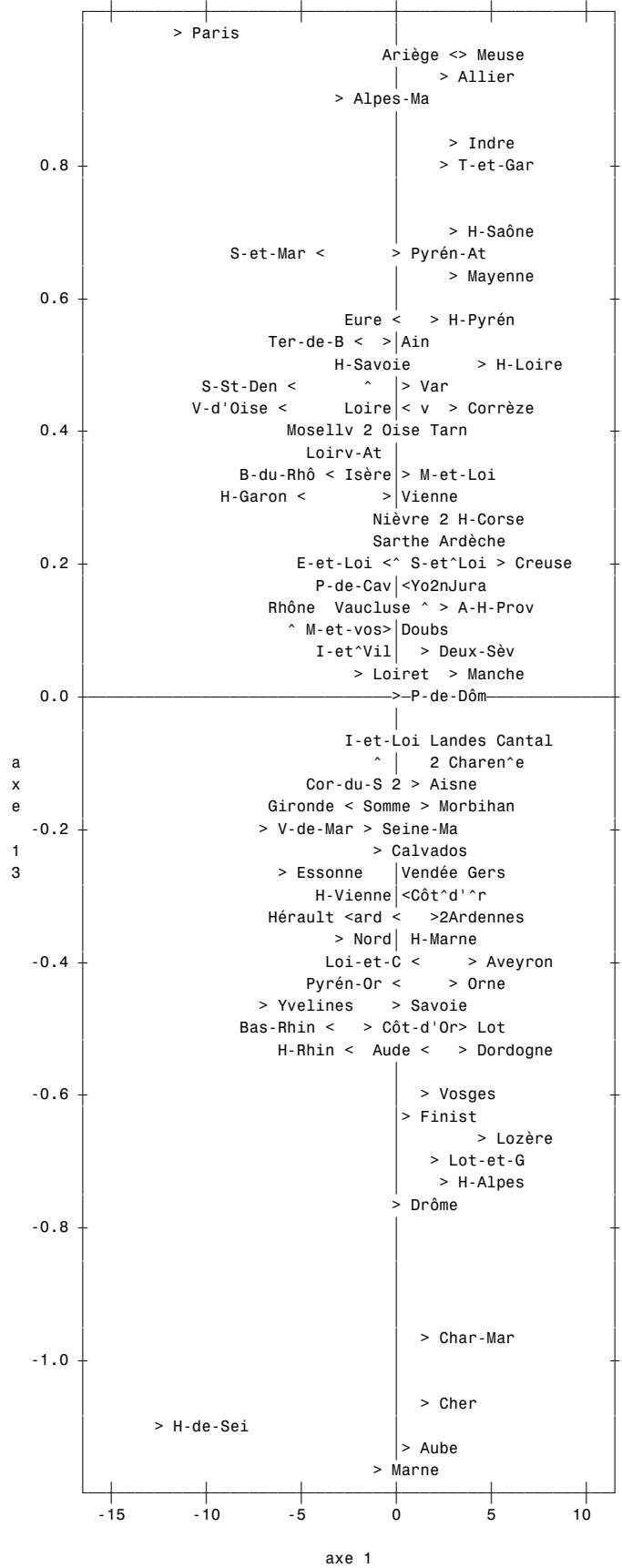
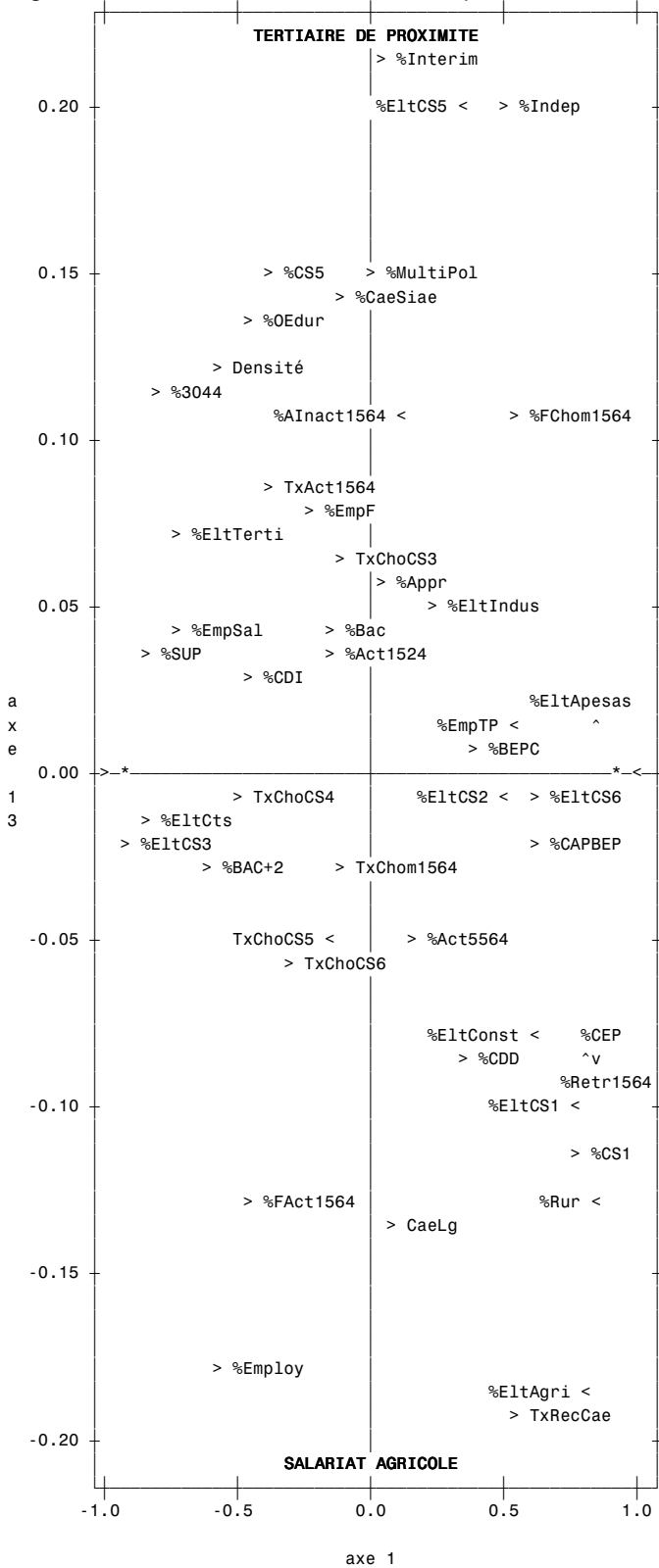


Figure 7 – Cercle des corrélations et espace des observations, axes 13 et 3

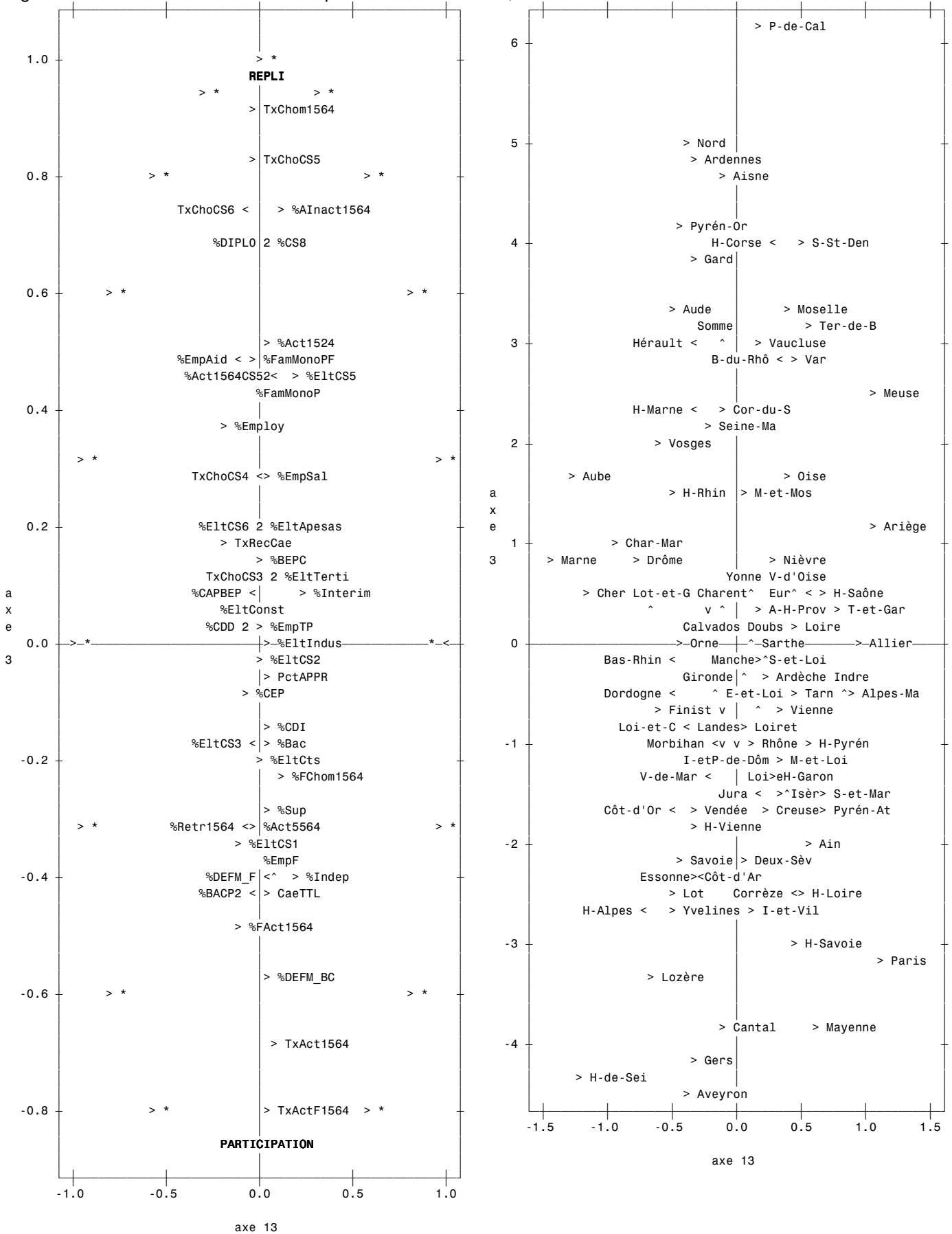
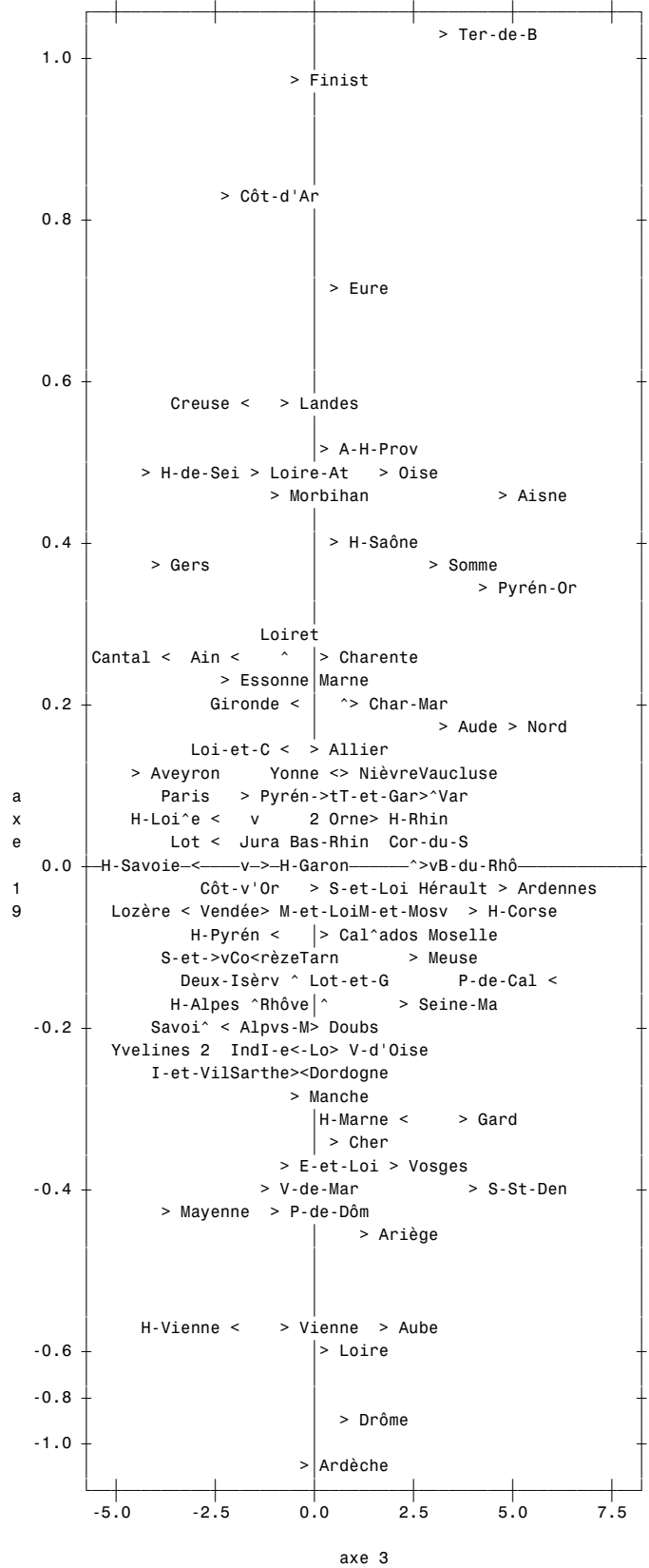
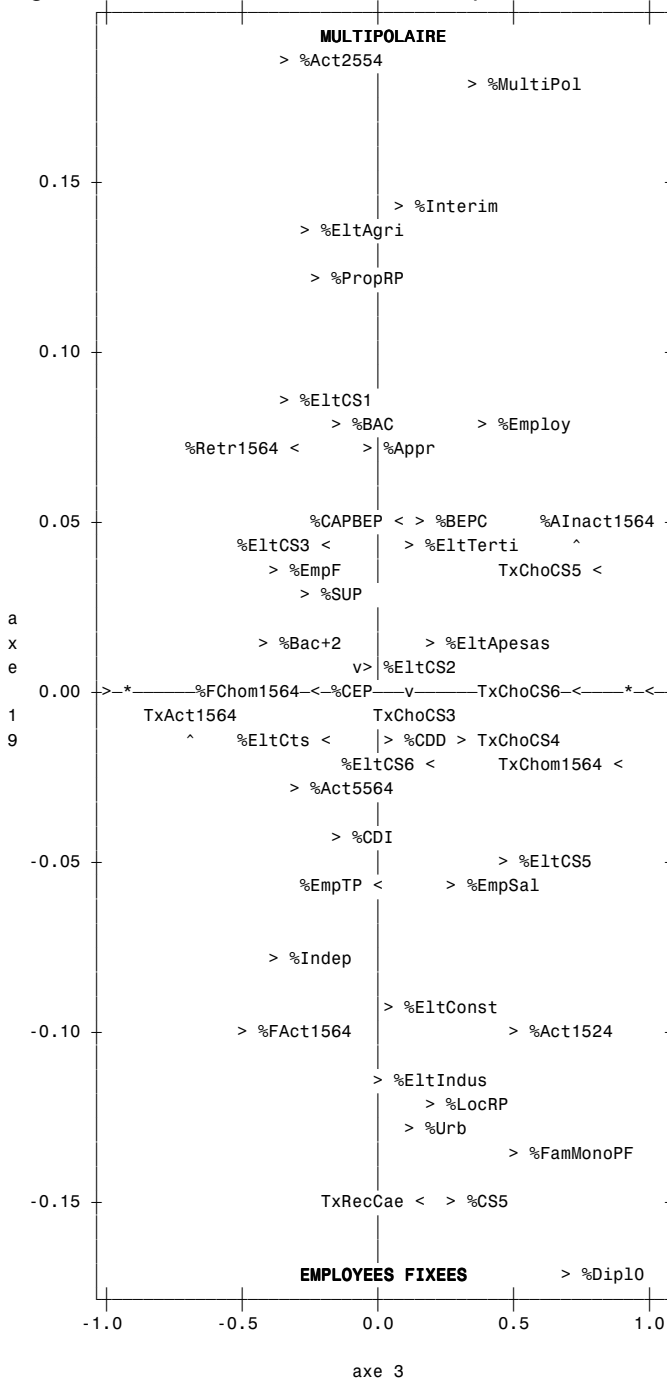


Figure 8 – Cercle des corrélations et espace des observations, axes 3 et 19



Les 22^{ème} et 25^{ème} vecteurs propres ont une contribution plus ténue à la prédiction du taux de recours au CAE. On se contentera de signaler : que le 22^{ème} vecteur propre prend des valeurs positives pour les départements dont une part importante de la population réside au sein de couronnes périurbaines (communes sous la dépendance économique d'un pôle urbain) – cela concerne l'Eure-et-Loir, le Morbihan ou la Seine-et-Marne ; que le 25^{ème} vecteur propre semble opposer des départements marqués par le poids des femmes seules sans enfants dans l'ensemble des ménages où le CAv est privilégié (valeurs positives) – Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, à des départements privilégiant le CAE (valeurs négatives) – Calvados, Cantal.

Le Tableau 7 propose le résultat de la régression du taux de recours au CAE sur les six vecteurs propres précédents ; ces vecteurs sont classés par contribution décroissante au R² et complétés d'une esquisse d'interprétation. Hors indicatrice Ile-de-France, la valeur estimée de la constante reste le taux moyen de recours au CAE parmi les départements de France métropolitaine. L'analyse montre qu'une part significative du recours au CAE peut être prédite par les caractéristiques structurelles des marchés du travail locaux telles que reflétées dans la structure de l'ELT et de la population active (RP 2008) ; le modèle fait mieux que ce que permettraient les variables de base du suivi administratif de la demande et de l'offre d'emploi. Il capte en particulier les particularités de l'Ile-de-France essentiellement via l'axe urbain-rural.

Tableau 7 – Modèle sélectionné

Variable	Taux de recours au CAE			
	Paramètre estimé	Pr > t	Paramètre estimé	Pr > t
Constante	0.34833	<.0001	0.34913	<.0001
Prin1 – Axe urbain (-) → rural (+)	0.01216	<.0001	0.01159	<.0001
Prin13 – Axe salariat agricole (-) → tertiaire de proximité (+)	-0.02741	0.0190	-0.02722	0.0206
Prin3 – Axe participation (-) → repli (+)	0.00543	0.0427	0.00523	0.0599
Prin19 – Axe « employées fixées » (-) → multipolaire (+)	-0.03211	0.0643	-0.03258	0.0630
Prin22 – Tropisme périurbain (+)	0.03727	0.0947	0.03667	0.1032
Prin25 – Arbitrage CAE (-) / CAv (+)	-0.05037	0.1036	-0.04940	0.1142
Ile-de-France			-0.00958	0.7653
N	96		96	
R2	0.4093		0.4099	
R2 ajusté	0.3694		0.3629	
Test de spécification de White	Chi-Square	Pr > ChiSq	Chi-Square	Pr > ChiSq
	22.75	0.6985	29.17	0.7034

Le principal facteur structurel favorable au CAE est en effet le tropisme rural. Partant de la moyenne (34,8%), un déplacement d'un écart-type suivant ce tropisme représente, toutes choses égales par ailleurs, environ 4 points de pourcentage supplémentaires de taux de recours au CAE (38,8%). Viennent ensuite : le tropisme « tertiaire de proximité », -1,4 points (33,4%) ; le tropisme repli, +1,2

points (36,0%) ; le tropisme « employées fixées », +1,1 points (35,9%) ; le tropisme périurbain, +1 points (35,8%) ; le tropisme CAv, -0,9 points (33,9%).

L'axe urbain-rural et le recours au CAE

Le recours au CAE a été faible dans les départements dont la population se concentrait au sein de pôles urbains¹⁴, où les cadres occupaient une part importante de l'ELT et où l'inactivité des 15-64 ans correspondait principalement à des jeunes en formation initiale. Cela suggère d'abord des limites à la demande de travail subventionné émanant du non marchand. Concernant la production de services non marchands, l'organisation du peuplement en pôles urbains a deux corrélats : la formation d'espaces à haut revenu par tête (via notamment le développement des services aux entreprises où dominant le groupe socioprofessionnel des cadres) ; la possibilité d'économies d'échelles. Le premier aspect implique des ressources fiscales ou des contributions volontaires (pour les associations) élevées permettant un financement aisé de services non marchands tandis que le second est favorable à la productivité du travail dans ce secteur qui suppose professionnalisation et montée en qualification. Dans une stricte optique de production de services non marchands, ces aspects relativisent donc l'attrait du CAE *i.e.* d'un emploi subventionné, non pérenne, de personnes peu qualifiées. A cela s'ajoute vraisemblablement des limites du côté du public éligible (et candidat) au dispositif. Structurellement, pour un dispositif particulièrement destiné à des jeunes non qualifiés, le fait que l'inactivité prenne particulièrement la forme d'étudiants en formation initiale est un facteur limitatif ; de même le coût de la vie au sein des pôles urbains rend le format « temps partiel rémunéré au Smic » modérément attrayant. A cela s'ajoute un facteur plus conjoncturel : l'emploi tertiaire (hors intérim) propre aux pôles urbains n'a été affecté par la crise que tardivement et dans des proportions bien inférieures à ce qui a prévalu pour le secondaire. La composition du chômage n'y a pas été radicalement modifiée par la crise sinon par le gèle des embauches de cadres à quoi le CAE n'apporte évidemment pas de réponse. Les éléments d'interprétation proposés ci-dessus dans un sens limitatif trouvent naturellement des contrepoints favorables au dispositif dans les départements soumis au tropisme rural. L'analyse de ce dernier permet cependant d'aller plus loin. Le recours au CAE a donc été fort dans les départements dont la population se répartissait au sein d'espaces à dominante rurale, où les retraités pèsent particulièrement parmi les inactifs de 15-64 ans et où l'ELT tertiaire prend particulièrement la forme de services à la collectivité. Cela met au premier plan l'importance de la demande de travail subventionné émanant du non marchand. L'action de prescription de CAE par le SPE comporte une dimension de prospection d'appariements pouvant faire l'objet d'une subvention. Ces appariements relèvent pour l'essentiel du secteur des services à la collectivité. L'action de prescription de CAE est donc vraisemblablement facilitée sur des marchés du travail caractérisés par un secteur tertiaire à la fois étroit et dominé par les services à la collectivité.

L'axe « salariat agricole »-« tertiaire de proximité » et le recours au CAE

Le recours au CAE a été faible, toutes choses égales par ailleurs, dans les départements dont l'emploi réserve une place particulière au groupe socioprofessionnel des employés dans les services marchands de proximité. Cet espace du secteur marchand peut contribuer à absorber une part du

¹⁴ Pôle urbain : ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et offrant 5000 emplois ou plus.

public éligible au dispositif en proposant des conditions d'emploi qui ne sont pas nécessairement plus défavorables, notamment lorsqu'elles s'accompagnent d'un accès privilégié à l'assurance chômage comme c'est le cas pour les intérimaires. Le fait que le recours au CAE ait été fort, toutes choses égales par ailleurs, dans les départements dont l'emploi agricole prend particulièrement la forme du salariat peut également traduire un effet « public éligible et candidat ». Le salariat agricole a une dimension saisonnière importante (Villaume, 2011). Un dispositif tel que le CAE (qui concerne des CDD d'une durée moyenne de 8 mois) peut intervenir dans une optique de complément de revenu pour des travailleurs saisonniers. Au-delà de cet angle salariat agricole, le rôle du tropisme rural identifié précédemment pouvait également recouvrir un effet complément de revenu concernant des aides familiaux¹⁵, forme typique de non-salariat du secteur agricole.

L'axe participation-repli et le recours au CAE

L'axe participation-repli met au premier plan le comportement de la main d'œuvre féminine vis-à-vis du marché du travail. Le recours au CAE a été fort, toutes choses égales par ailleurs, dans les départements dont l'inactivité prend particulièrement la forme d'un repli (entendu ici comme inactivité de 15-64 ans ni à la retraite ni en formation initiale). Cette forme d'inactivité concerne typiquement des femmes peu qualifiées, souvent mères. L'analyse de la composition moyenne 2006-2008 des embauches en CAE a montré la prépondérance de ce profil. Le résultat obtenu peut illustrer le potentiel du dispositif pour contrecarrer la tendance au repli du marché du travail de ce segment de main d'œuvre. Le format moyen du CAE (Smic, temps partiel) peut satisfaire des personnes à faible salaire de réservation et/ou charge familiale, là où l'emploi féminin fait défaut dans le secteur marchand.

L'axe « employées fixées »-multipolaire et le recours au CAE

Cet axe fait vraisemblablement intervenir des enjeux de mobilité domicile-travail et de proximité géographique à l'emploi. Le recours au CAE a été significativement plus fort, toutes choses égales par ailleurs, là où étaient particulièrement représentées les mères seules sans diplôme du groupe socioprofessionnel des employés. Géographiquement, ce type de main d'œuvre est fixé par la contrainte familiale et cantonné à des emplois pouvant nécessiter une forte mobilité (e.g. dans les services domestiques) : l'emploi en CAE peut répondre à un besoin de proximité et de fixité du lieu de travail. Le recours au CAE a été significativement plus faible, toutes choses égales par ailleurs, dans les départements où la part de résidents en communes multipolarisées est particulièrement forte. Cette main d'œuvre occupe un espace qui impose la mobilité domicile-travail et dont l'accès à l'emploi est facilité par la proximité de plusieurs pôles urbains. Le potentiel du CAE comme support d'un emploi local a moins prise.

3.2.3. Le lien entre structures des marchés du travail locaux, diagnostic administratif, pilotage et recours au CAE

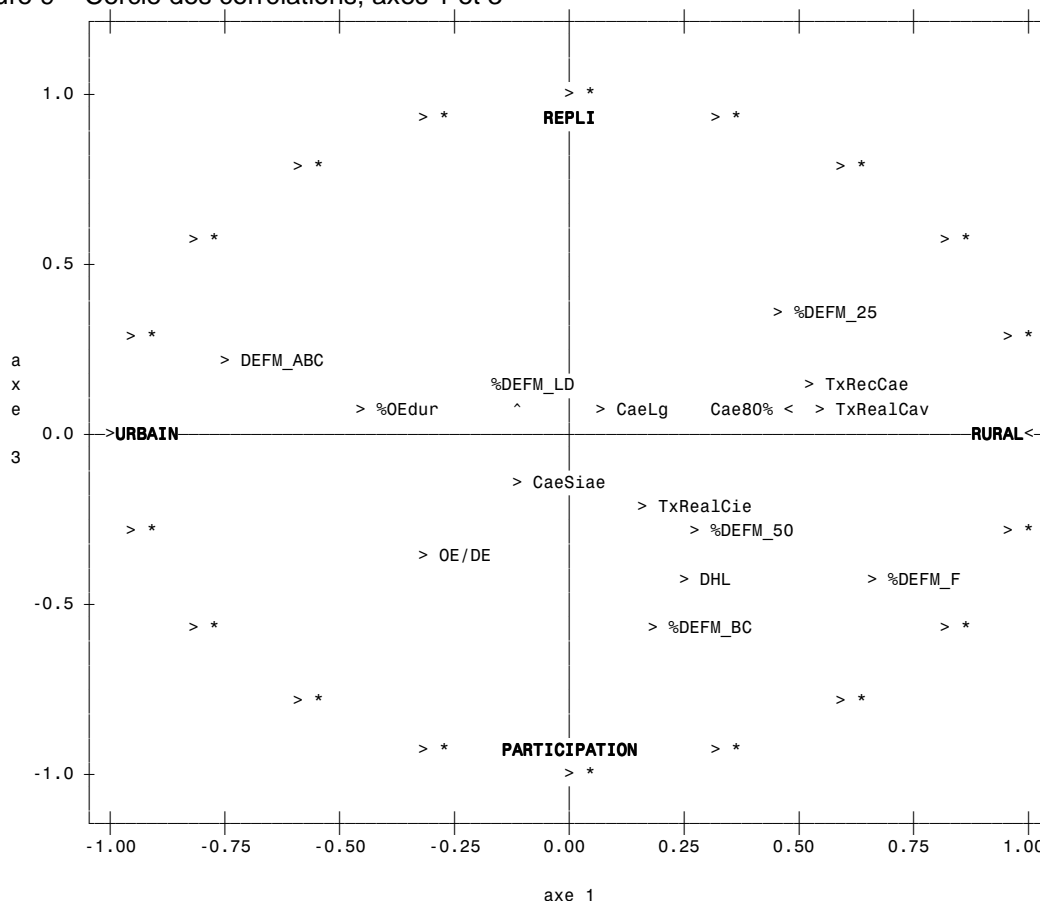
Pour approfondir l'interprétation des vecteurs propres utilisés pour décrire les caractéristiques structurelles des marchés du travail locaux, il est utile d'étudier leurs relations aux variables

¹⁵ A l'appui de ces interprétations, voir Villaume (2011).

administratives usuelles de diagnostic et aux choix en matière de pilotage. Deux à deux, seuls les axes urbain-rural et participation-repli sont l'objet de relations significatives. Les liens existant sont illustrés avec le cercle des corrélations de la Figure 9.

L'axe urbain-rural présente logiquement une forte corrélation négative au nombre de DEFM de catégorie ABC ($-0,76^{***}$) qui constitue une variable d'échelle. Cet axe est par ailleurs à la fois en forte corrélation positive avec la part de femmes ($+0,66^{***}$) et avec celle de jeunes ($+0,46^{***}$) parmi les DEFM de catégorie ABC, sans que ces deux variables soient liées entre elles.

Figure 9 – Cercle des corrélations, axes 1 et 3



On observe d'ailleurs une forte corrélation négative entre le nombre de DEFM et la part de femmes parmi ceux-ci ($-0,57^{***}$). Ces constats renforcent un effet déjà évoqué de visibilité du public éligible (population de DEFM moins nombreuse et plus souvent constituée de jeunes et/ou de femmes) qui facilite l'action de prescription du CAE dans les espaces à dominante rurale. L'axe participation-repli manifeste quant à lui une forte corrélation négative à la part d'activité réduite parmi les DEFM de catégorie ABC. Cela suggère que l'abondance d'emploi à temps partiel, en absorbant une part de la main d'œuvre féminine peu qualifiée, offre aux intéressés une alternative qui limite l'attrait d'un emploi en CAE.

Le Tableau 8 propose de réexaminer le rôle des variables de suivi administratif en contrôlant de la variété structurelle des marchés du travail locaux. Trois variables ressortent de façon significative : la part de conventions de plus de 9 mois parmi les embauches réalisées en CAE, le taux de réalisation

de l'objectif d'embauches en CAv et le ratio OE/DE – offres d'emploi enregistrées / demandes d'emploi (catégories ABC).

Tableau 8 – Le rôle des variables de diagnostic administratif et du pilotage à structure identiques du marché du travail local

Variable	Taux de recours au CAE							
	Modèle diagnostic		Modèle pilotage		Modèle complet		Modèle efficace	
	Paramètre estimé	Pr > t	Paramètre estimé	Pr > t	Paramètre estimé	Pr > t	Paramètre estimé	Pr > t
Constante	0.34833	<.0001	0.34833	<.0001	0.34833	<.0001	0.34833	<.0001
% de CAE subvent° € [80% ;100%]			-0.00534	0.9157	0.00055167	0.9925		
% de CAE en SIAE			-0.02192	0.8399	0.05980	0.6384		
% de CAE d'une durée > 9 mois			0.08439	0.0022	0.07659	0.0242	0.07482	0.0116
% de CAE tps de trav. > 26h/semaine			0.07390	0.2223	0.05372	0.4086	0.06169	0.2985
Tx Réal. Cav			0.15111	0.0244	0.17296	0.0186	0.14932	0.0206
Tx Réal. Cie			0.07835	0.5446	0.10512	0.4353		
Nombre de DEFM de catégorie ABC (en log)	0.01934	0.2217			0.02226	0.1472	0.01833	0.1510
% de DEFM de catégorie B ou C	-0.04418	0.8753			0.08748	0.7555		
% de femmes	-0.07371	0.8522			-0.13278	0.7260		
% de moins de 25 ans	-0.13908	0.7186			-0.11068	0.7983		
% de 50 ans ou plus	0.23314	0.7222			0.37200	0.5799		
% de longues durées	0.27488	0.2357			0.12205	0.6113	0.19619	0.1632
Rapport OE/DE	0.94130	0.0281			0.73166	0.0880	0.69144	0.0864
% d'OE durables	0.19927	0.0198			0.13127	0.1432	0.11477	0.1734
Contrôle	Structure du marché du travail local (6 variables)							
N	96		96		96		96	
R2	0.4796		0.5286		0.5654		0.5560	
R2 ajusté	0.3897		0.4604		0.4495		0.4856	
Test de spécification de White	Chi-Square	Pr > ChiSq	Chi-Square	Pr > ChiSq	Chi-Square	Pr > ChiSq	Chi-Square	Pr > ChiSq
	91.54	0.5815	80.96	0.7413	94.20	0.5039	91.24	0.5901

Les trois effets correspondant sont positifs et forts. Pour chacune de ces variables, par rapport à la moyenne (34,8%) et toutes choses égales par ailleurs, un écart-type supplémentaire représente entre 1,5 et 1,8 points de pourcentage de recours au CAE en plus (soit un taux compris entre 36,3% et

36,6%). L'effet du paramètre « durée des conventions » apparaît donc robuste : c'est le seul paramètre de pilotage du dispositif qui semble significativement accroître le recours au CAE.

Le rôle positif du taux de réalisation de l'objectif d'embauches en CAv et du ratio OE/DE peut tenir aux spécificités locales du SPE. La seconde association est en effet plutôt contrintuitive : pourquoi le recours au CAE serait-il particulièrement fort là où les offres d'emploi sont relativement plus nombreuses ? Le ratio OE/DE joue vraisemblablement moins comme indicateur de tension du marché du travail local (les offres d'emploi centralisées par Pôle emploi ne formant qu'une part limitée des offres en circulation) que comme une proxy de l'efficacité du SPE départemental à démarcher les employeurs. Cette activité de prospection d'offres d'emploi par les SPE locaux sollicite la même organisation que le secteur soit marchand ou non. L'association positive obtenue avec le taux de réalisation des objectifs d'embauches en CAv, toutes choses égales par ailleurs, plaide également pour une interprétation invoquant l'efficacité de l'organisation du SPE local, cette efficacité se manifestant qu'il s'agisse de placer un demandeur d'emploi allocataire d'un revenu minimum ou non. Ainsi, par-delà les différences de caractéristiques structurelles des marchés du travail locaux, une part des disparités de taux de recours au CAE pourrait tenir à l'organisation locale du SPE.

3.3. Analyses complémentaires

Diverses explorations complémentaires sont réalisées dans la même optique « modèle linéaire efficace ». Le modèle efficace décrit dans le Tableau 8 (deux dernières colonnes) capte bien les enjeux « structure du secteur marchand », « besoins collectifs » et « candidats potentiels » évoqués dans le cadre d'analyse décrit par la Figure 4, en ce sens qu'une description plus fine de ces aspects n'améliore pas significativement la prédiction. Introduire une information relative au Pib départemental, au Pib par tête, aux revenus fiscaux ou à la répartition du revenu départemental (données Insee 2005) conduit au même constat.

Deux variables supplémentaires méritent pourtant d'être mentionnées (Tableau 9). La première concerne le réseau des Missions locales : le recours au CAE a été significativement plus fort, toutes choses égales par ailleurs, dans les départements comptant un plus grand nombre de conseillers (en équivalent-temps-plein) de Mission locale (données DGEFP 2009). Le réseau des Missions locales jouant un rôle marginal dans la prescription de contrats aidés, ce résultat ne peut s'interpréter comme une contribution directe du réseau à la diffusion du CAE. Il n'en est pas moins vrai que le public auquel s'adressent les Missions locales (jeunes sans diplôme) est également celui couvert par le CAE. L'interprétation la plus vraisemblable est que le nombre de conseillers de Missions locales joue comme proxy d'un effet « candidat potentiel », les moyens humains du réseau étant plus forts là où la situation l'exige.

La seconde variable à mentionner est une indicatrice renseignant sur le résultat des élections cantonales de 2008.

Tableau 9 – Analyses complémentaires

Variable	Paramètre estimé		Pr > t		Paramètre estimé		Pr > t	
Constante			0.34833	<.0001	0.33763	<.0001		
Résultat des élections cantonales de 2008 (0 pour la gauche, 1 pour la droite)					0.02507	0.0503		
Nombre ETP de conseillers de Missions locales (en log)			0.05220	0.0492	0.04864	0.0624		
Contrôle	Modèle efficace							
N	96		96		96			
R2	0.5560		0.5769		0.5968			
R2 ajusté	0.4856		0.5037		0.5212			
Test de spécification de White	Chi-Square	Pr > ChiSq	Chi-Square	Pr > ChiSq	Chi-Square	Pr > ChiSq		
	91.24	0.5901	94.87	0.5135	94.67	0.5191		

En moyenne et toutes choses égales par ailleurs, les départements ayant élu un exécutif départemental classé à droite présentaient un taux de recours au CAE supérieur de 2,5 points de pourcentage (36,2% contre 33,7%). Ce résultat illustre la dimension très politique du dispositif. On se souvient que le déploiement des contrats aidés en 2009 avait donné lieu à une vive polémique, le gouvernement accusant les maires de gauche à ne pas « jouer le jeu des contrats aidés »¹⁶.

4. Conclusion

Le faible rythme d'écoulement du CAE au premier semestre 2009 a largement été interprété au niveau national comme reflétant la difficulté pour le SPE de trouver des employeurs du secteur non marchand prêts à recruter en contrat aidé. Cela minimisait la possibilité que le dispositif s'avère plus ou moins opportun selon les caractéristiques des marchés du travail locaux, phénomène pourtant perceptible dans la désaffection ancienne de la région parisienne vis-à-vis des contrats aidés « standard »¹⁷ du secteur non marchand.

Les objectifs départementaux d'embauches en CAE sont largement indexés sur le nombre de DEFM de catégorie A, catégorie administrative la plus proche du chômage BIT. Une exception concerne les départements de l'Île-de-France : à volume et structure de l'offre et de la demande d'emploi identiques, les objectifs assignés aux départements d'Île-de-France sont largement inférieurs à la moyenne métropolitaine. Le rythme de déploiement du dispositif a considérablement varié d'un département à l'autre ; les différences de volumes et de structures de l'offre et de la demande d'emploi enregistrés ne contribuent que faiblement à cette variabilité (environ 20%). En contrôlant de ces différences, le déploiement du dispositif a été beaucoup plus difficile dans les départements d'Île-de-France qu'ailleurs. Une part de cette variabilité tient à des différences locales dans le formatage du dispositif. Même à tenir compte de ces différences cependant, les départements de l'Île-de-France

¹⁶ Cf. *Le Figaro* daté du 2 avril 2009, « Les maires ne jouent pas le jeu des contrats aidés ».

¹⁷ Les contrats Emploi-Jeunes échappent à cette observation.

sont en retrait. Tenir compte des caractéristiques structurelles des marchés du travail locaux permet de construire un modèle efficace du déploiement du CAE. Quatre axes de différenciation structurelle des marchés du travail départementaux jouent un rôle particulièrement significatif. Le premier oppose des départements urbains, défavorables au déploiement du dispositif, aux départements ruraux, qui sont favorables à ce déploiement ; le deuxième oppose un tropisme « salariat agricole » favorable à un tropisme « tertiaire de proximité », défavorable ; le troisième un tropisme « participation », défavorable, à un tropisme « repli », favorable ; enfin, le quatrième axe oppose un tropisme « employées fixées », favorable au déploiement du dispositif, à un tropisme « multipolaire », défavorable. Un modèle contrôlant du positionnement de chaque département le long de ces axes capte la spécificité de l'Île-de-France. Une interprétation du rôle de chacun de ces axes est proposée fondée sur un cadre d'analyse *a priori* de la création d'emploi en CAE. Disposant d'un modèle du rôle des caractéristiques structurelles des marchés du travail locaux, il est possible d'examiner plus rigoureusement le rôle des variables de diagnostic et de pilotage administratif. En contrôlant des structures des marchés du travail locaux, le déploiement du CAE a été plus rapide dans les départements ayant proposé des conventions plus longues ; le taux de subventionnement n'a pas joué de rôle significatif. D'autres indices suggèrent que l'efficacité des services de l'emploi locaux a joué un rôle au-delà du formatage du dispositif via leur capacité de prospection d'emploi. Des analyses complémentaires visant à améliorer efficacement le pouvoir prédictif du modèle permettent de faire émerger deux facteurs territoriaux supplémentaires favorables au déploiement du CAE. Le premier, le nombre de conseillers de Mission locale dans le département, signale vraisemblablement une présence locale particulièrement forte du public cible du CAE. Le second, le résultat des élections cantonales de 2008, est plus délicat à interpréter. On se bornera ici à remarquer que les exécutifs territoriaux ne sont pas sans influence sur le déploiement d'une politique pourtant décidée par l'État.

Bibliographie

- [1] Bahu M. (2011), « Les contrats d'aide à l'emploi en 2009 : hausse importante des entrées pour lutter contre la crise », *Dares-Analyse* n°18, Dares, mars.
- [2] Baccaïni B. et F. Sémécurbe (2009), « La croissance périurbaine depuis 45 ans », *Insee-Première* n°1240, Insee, juin.
- [3] Basso C., G. Gaudron et B. Morel (2006), « La répartition spatiale de l'emploi et des salaires en 2004 », *Insee-Première* n°1100, Insee, septembre.
- [4] Bessy-Pietri P. et Y. Sicamois (2001), « Le zonage en aires urbaines en 1999 : 4 millions d'habitants en plus dans les aires urbaines », *Insee-Première* n°765, Insee, avril.
- [5] Blanc M. et F. Hild (2009), « Analyse des marchés du travail locaux : du chômage à l'emploi », *Economie et statistique* n°415-416, mars.
- [6] Bodier M., C. Nouël de Buzonnière et J. Vidalenc (2010), « Des spécificités socioprofessionnelles régionales », *Insee-Première* n°1317, Insee, octobre.

- [7] Duguet E., A. Goujard et Y. L'Horty (2009), « Les inégalités territoriales d'accès à l'emploi : une exploration à partir de sources administratives exhaustives », *Economie et statistique* n°415-416, mars.
- [8] Hilico C. et D. Poulos (2004), « Les départements métropolitains : similitudes et oppositions socioéconomiques », *Insee-Première* n°943, Insee, janvier.
- [9] Lacroix S. (2010), « Les conséquences de la crise sur l'emploi dans les régions », *Insee-Première* n°1295, Insee, mai.
- [10] Marchand O. (2010), « Une cartographie de l'emploi régional d'après le recensement de la population de 2006 », *Insee-Première* n°1280, Insee, février.
- [11] Robineau Y. (B. Simonin, Rapporteur général) (2002), *Les mesures d'aide aux emplois du secteur non marchand* – chp. 9 « La mise en œuvre des dispositifs dans des contextes territoriaux différenciés », Conseil national de l'évaluation – Commissariat général du plan, La documentation française, février.
- [12] Schreiber A. et A. Vicard (2011), « La tertiarisation de l'économie française et la baisse de la productivité entre 1978 et 2008 », *L'économie française* édition 2011, Insee, p. 69-87.
- [13] Van Puymbroeck C. et R. Reynard (2010), « Répartition géographique des emplois – Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », *Insee-Première* n°1278, Insee, février.
- [14] Villaume S. (2011), « L'emploi salarié dans le secteur agricole : le poids croissant des contrats saisonniers », *Insee-Première* n°1368, Insee, septembre.